

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne :	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$3.00
UNION POSTALE	\$6.00
Edition Hebdomadaire :	
CANADA	\$1.00
ETATS-UNIS	\$1.50
UNION POSTALE	\$2.00

Directeur : HENRI BOURASSA

UN DANGER PUBLIC

Le casier judiciaire et le nom des immigrants

Il n'y a pas très longtemps encore que les gens sages traitaient de chimérique notre campagne contre l'immigration à outrance. Mais les plus apathiques et les plus distraits commencent à raisonner autrement. La leçon des faits ouvre les yeux et délie la langue de tous ceux qui n'ont pas un intérêt personnel à être muets ou aveugles.

Du point de vue national, on ne peut s'empêcher de voir que le nombre des immigrants, dont une grande partie sont absolument étrangers à nos traditions et à nos mœurs, dépasse la puissance d'assimilation de notre pays et risque de rompre son équilibre politique. Du point de vue économique, le danger est également grand. L'arrivée d'un grand nombre de gens qui n'exercent que des métiers parasites ou qui n'ont pas de métier du tout, contribue à fortifier l'armée des sans-travail et prépare les pires crises. Du point de vue moral, les tribunaux nous apportent une leçon qui inquiète les moins pessimistes.

De l'aveu de tous, la situation est anormale, et l'on peut suivre un peu partout les répercussions de l'erreur commise par nos gouvernements. Les plaintes commencent à jaillir des milieux les plus divers : hier, c'étaient les représentants du travail organisé qui réclamaient "justice", avant-hier, ceux du commerce fédéré.

Nous voudrions — quitte à revenir sur l'autre — dire un mot de cette dernière plainte ; car, elle révèle un état de choses particulièrement grave et corrobore certaines de nos plus vives dénégations.

Les membres de la Fédération des Chambres de Commerce n'ont pas envisagé la question du point de vue de la politique générale. Ils l'ont, de propos délibéré, considérée sous un seul angle : le danger qu'elle offre au point de vue commercial. On verra qu'il ne manque point d'importance.

A l'heure actuelle un individu qui arrive de Pologne, de Russie, de Grèce ou d'Italie n'a qu'à démontrer aux autorités médicales et au service d'immigration qu'il est sain de corps et d'esprit, qu'il possède au moins \$25.00 — lesquelles lui auront été souvent avancées par un ami — pour entrer dans le pays. Il peut donner le nom qu'il voudra sans qu'on l'oblige de prouver que ce nom est bien le sien et qu'il n'a pas fourni dans son pays la pire carrière.

Résultat, le Canada reçoit un trop grand nombre de repris de justice dont l'identité n'est constatée que plus tard, et un certain nombre d'immigrants changent de nom comme d'autres changent de chemise, au grand détriment du public et particulièrement de ceux qui font affaire avec eux.

M. Lemont, l'auteur du mémoire soumis au congrès de la Fédération des Chambres de Commerce, à Chicoutimi, cite à ce propos des faits topiques. "Nous connaissons, dit-il, de ces hommes qui font affaires sous deux ou trois noms, et ceci engendre des fraudes considérables." "Nous connaissons, dit-il encore, le cas d'un individu qui tenait un commerce sous un nom ; il passe au feu ; on le soupçonne d'être l'auteur de l'incendie. Il déguerpit. Quelques années après, on le retrouve dans un autre coin de la province faisant affaires sous un autre nom. Un autre cas pour bien illustrer ma pensée : Un individu réussit à se faire avancer des marchandises pour un montant assez considérable ; après avoir fait honneur à ses engagements pendant assez longtemps, un jour arrive la déconfiture. Les créanciers s'empressent de produire leurs réclamations. Ils n'obtiennent qu'un dividende de 25%. Notre homme a fui, et on découvre après, qu'il a vendu sous un autre nom une propriété de \$100,000."

Et ces exemples pourraient être indéfiniment multipliés.

Pour remédier à un état de choses pareil, la Chambre de Commerce de Montréal, appuyée par la Fédération des Chambres de Commerce de la province, demande :

"(a) Que chaque immigrant produise, en entrant au pays, une carte d'identification signée par les autorités de la localité d'où il vient, et portant ses noms, prénoms, son âge, sa profession, sa nationalité, le nom du port d'embarquement et de la compagnie qui l'a transporté et une description du porteur de la carte ;

"(b) Que cette carte soit consignée textuellement dans les registres des officiers d'immigration en entrant au Canada ;

"(c) Que l'étranger qui veut faire affaire au Canada produise encore cette carte en enregistrant sa maison d'affaires, donnant ainsi son nom véritable, avec sa raison sociale ;

"(d) Que pour obtenir sa naturalisation, un étranger produise sa carte d'identité pour établir qu'il est au pays depuis trois ans ;

"(e) Que sa demande de naturalisation soit faite personnellement et qu'il produise des certificats de deux sujets britanniques attestant du bon caractère de l'applicant ;

"(f) Qu'une sévère pénalité soit imposée pour toute violation de la loi sur ce point."

Ceci paraît absolument juste.

Ajoutons, pour ce qui concerne la naturalisation, qu'on nous informe de bonne source que le système actuel a permis la naturalisation en bloc d'individus qui n'étaient au pays que depuis cinq ou six mois. On prétend même qu'il s'est établi, pour hâter la naturalisation, de véritables agences qui reçoivent des politiciens intéressés un pourcentage sur le chiffre des naturalisés. Il est sûr en tout cas que, par l'absence de déclaration personnelle et de carte d'identification, le système ouvre la porte aux pires fraudes.

Qu'on l'envisage donc du point de vue politique, du point de vue moral ou du point de vue affaires, il y a là un état de choses qu'on ne peut laisser subsister et qui demande un remède immédiat.

Omer HEROUX.

Un évêque éprouvé

LE TRAVAIL DU DIMANCHE

La presse associée, toujours si friande d'affaires sensationnelles, n'a guère parlé de la situation faite aux travailleurs de la cité de Lead, Dakota-Sud, et à l'évêque de l'endroit à cause de ses protestations contre l'abus dont ils sont victimes.

Le cas en vaut pourtant la peine et n'étaient les intérêts concernés on n'entendrait de belles sans doute.

Lead est une ville minière, dont la population dépend beaucoup de l'exploitation des mines. La plus grande partie de celles-ci appartiennent à Mme Hearst, la mère du fameux Hearst, propriétaire de plusieurs grands journaux américains. Quelle que soit la raison, — on dit que c'est dans le but d'empêcher l'organisation des ouvriers, — l'administration de ces mines tient les hommes à l'ouvrage trois cent soixante-cinq jours par année.

Lead est aussi le siège d'un évêché. Mgr Busch, le titulaire, insiste depuis longtemps pour que les mineurs, dont un grand nombre sont catholiques, jouissent comme les autres citoyens du repos dominical. Mgr Busch n'est pas un intrus, le reconnaît que l'interdiction complète du travail causerait peut-être des dommages à l'administration et il demande simplement que le travail soit organisé de façon à ne pas gêner l'exercice du culte. De l'état de choses actuel, il résulte, dit Monseigneur, l'immoralité la plus odieuse et par suite l'abaissement du travailleur.

Ailleurs on se serait empressé de remédier à des conditions semblables. A Lead on n'en fait aucun cas. Mme Hearst répond à l'évêque de s'adresser au gérant local et celui-ci se moque de Mgr Busch. La ville n'est pourtant pas impie au point de haïr les pratiques religieuses. Mais elle dépend à peu près exclusivement de ces mines et par les menaces de tous genres les administrateurs de celles-ci imposent silence et terreur à leurs employés.

La prévision de ce qui devait arriver n'a pas empêché l'évêque de protester. Il a même porté la question devant le congrès de la fédération des sociétés catholiques américaines qui a dénoncé la tyrannie des compagnies minières à l'espérance de justice du peuple américain, et bien que la presse ait atténué autant que possible l'acte des évangélistes, l'affaire a eu assez d'écho pour ennuier les parties dénoncées. Il ne paraît pas cependant qu'elles désirent s'amender. Maitresses de la ville ou à peu près, elles ont déchaîné contre l'évêque une campagne de mensonges et d'intimidation, à tel point que Mgr Busch a dû se retirer de la ville pour se réfugier à Rapid City. C'est de là qu'il adresse aux cardinaux et évêques américains une lettre émise en laquelle il leur demande de s'unir à lui pour réclamer du pouvoir fédéral une enquête sur les conditions ouvrières de Lead.

Laura-Il ? Il semble que si la chose est portée à la connaissance du président Wilson, celui-ci ne pourra refuser à ses professions de foi sont sincères. Mgr Busch attend avec confiance le jour où la population ouvrière de Lead rendra à la liberté reconnaitra qu'il fut son meilleur ami.

L. LAUZON.

BILLET DU SOIR.

POUR LE DIVORCE.

Les partisans du divorce sont dans la jubilation.

Jusqu'ici, n'est-ce pas, leurs arguments, pour ingénieux qu'ils fussent, péchaient toujours par quelque côté. Ainsi, le fameux "droit au bonheur" et celui, non moins fameux, de "vivre sa vie" sont pas mal passés de mode depuis 1830. Il y a bien aussi l'affirmation que l'erreur nuptiale ne devrait pas être irréparable si l'on veut le bonheur de quelques centaines de maris, qui voudraient s'être trompés avec d'autres femmes, et de quelques dizaines de femmes aspirant au veuvage prématuré. Mais cela, c'est de la philanthropie, et la philanthropie est devenue un peu suspecte depuis que Carlyle a dit que c'est un vain métier.

Et les partisans du divorce n'avaient aucun argument pratique, matter of fact, à faire valoir.

Enfin, ceux du Nebraska ont maintenant un argument pratique à soulever.

Comme on ne peut penser à tout, les avocats du divorce n'avaient jamais songé à rechercher son influence sur les chemins de fer. Ne riez pas ; elle est réelle. La direction d'une compagnie de chemin de fer traversant la Nebraska vient en effet de découvrir un fléchissement subit de 40 pour cent dans son trafic des voyageurs. Or, une enquête minutieuse a mis à jour que cette baisse, qui s'est produite uniquement sur le réseau conduisant à Reno, dans le Nevada, n'est attribuable qu'au remanement de la loi du divorce. Autrefois, il suffisait, pour obtenir le divorce, de faire un séjour de quatre-vingt-dix jours à Reno, et cette opportune disposition faisait aller à merveille les affaires du chemin de fer. Mais, maintenant que la loi du Nevada a prolongé à un an la durée du séjour obligatoire, les affaires sont dans le marasme. Trois mois, c'était un voyage de vacances ; un an, c'est une absence, ça dérange tout et ça coûte cher. Autant vaut garder sa chaîne.

Si, lecteur, vous n'appréciez pas cet argument pratique en faveur du divorce, j'aurai le regret de vous dire que vous n'êtes pas un homme d'affaires.

Léon LORRAIN.

Décision

significative

"On annonce qu'une escadre composée de huit cuirassés, trois croiseurs de combat et de seize autres croiseurs, ira prochainement montrer la puissance navale de la Grande-Bretagne dans la Méditerranée et qu'à l'avenir quatre gros vaisseaux armés stationneront aux Bermudes, dans les eaux de ce continent. Il peut y avoir plusieurs raisons à cette décision. Les vaisseaux, qui formeront l'escadre des Bermudes, remplaceront l'ancienne escadre de l'Amérique Britannique du Nord et des Antilles et ils ne se limiteront pas à "montrer le drapeau" dans un certain nombre de colonies anglaises en Amérique, tant au nord qu'au sud ; mais il est probable qu'ils pousseront aussi jusque sur l'Océan Pacifique après l'ouverture du canal de Panama. Ils donneront également aux officiers et aux équipages l'occasion d'acquiescer une expérience qu'ils n'auraient pas si leur devoir les retenait dans les eaux voisines des îles Britanniques ; et l'on peut ajouter que des hommes qui ont donné leur attention aux choses de la marine ont insisté sur la valeur de cette expérience. Le principal intérêt viendra de l'envoi d'une escadre de vaisseaux dans la Méditerranée. Durant la guerre entre la Turquie et les alliés balkaniques, la Grande-Bretagne était représentée dans la Méditerranée par des vaisseaux plus petits que ceux que l'on maintient aujourd'hui dans les environs. Les conditions étaient telles, nous disaient-ils, qu'il fallait concentrer la force navale dans les eaux anglaises. L'on déduira des ordres récemment donnés que les conditions en question sont maintenant moins graves qu'elles étaient ou, ce que plus graves persistaient à penser, qu'elles ne furent jamais sérieuses. La situation, en tout cas, est satisfaisante. Elle nous fait espérer que non seulement ceux qui parlent pour la Grande-Bretagne, mais tous ceux qui sont concernés dans la défense de l'Empire et de son commerce, seront, quand ce sera important sujet reviendra sur le tapis, capables de le discuter ainsi que leur devoir en découle, sans insulter le peuple des autres pays et sans éprouver un sentiment de frayeur, réel ou imaginaire, quant à la sécurité de leur propre pays."

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

— Gazette, Montréal.

Les frontières de l'Albanie

Pendant que Serbes et Albanais sont aux prises dans les territoires enlevés à la Turquie, la question de la délimitation des frontières albanaises préoccupe de plus en plus la presse de l'Italie et de l'Autriche.

Les informations publiées à ce sujet témoignent d'une certaine nervosité. A l'occasion du passage d'une délégation albanaise à Vienne, les journaux de cette ville affirment avec beaucoup de vigueur leur sympathie pour l'Albanie et la volonté de l'Autriche de soutenir énergiquement l'Italie dans la question des limites albanaises-grecques.

Il n'y a pas lieu, cependant, de redouter de difficultés internationales dans la détermination des frontières de l'Albanie. La conférence des ambassadeurs à Londres a réglé les choses avec assez de précision pour ne pas laisser place à des contestations périlleuses.

Le temps est passé où il s'agissait de décider si Ipek, Diakova et Prizrend seraient attribués à l'Albanie ou aux Serbes et Monténégrins. La Serbie et le Monténégro viennent de se mettre définitivement d'accord sur leurs nouvelles frontières. Le Monténégro reçoit Djakovitz, Plevnyé et Ipek.

Cette entente a été facilitée par l'agrandissement de frontière survenu aux Serbes en vertu du traité de Bucarest, et qui leur a ainsi permis d'accorder à leurs frères du Monténégro des compensations territoriales pour les amputations que les grandes puissances avaient fait subir à leur pays au profit de l'Albanie. L'union entre les deux royaumes de population serbe n'en sera que plus étroite à l'avenir.

Au nord du lac Ochrida, la frontière albanaise avait été fixée en détail par la conférence des ambassadeurs ; il ne restait plus à la commission de délimitation envoyée sur les lieux qu'à exécuter un travail topographique et à poser des bornes.

Entre le lac d'Ochrida et le canal de Corfou, la frontière est encore exposée à des flottements assez prononcés, puisque ses extrémités seulement ont été fixées : le cap Talia sur le canal de Corfou et la pointe méridionale du lac d'Ochrida. Les missions ont décidé en outre que la ville de Koritsa sera albanaise. L'attribution de centres relativement importants comme Argyrocastro reste à faire ; mais la zone que l'on peut considérer comme indécise ne saurait être bien large, et les membres de la commission internationale ne peuvent manquer de s'entendre sur une solution moyenne qui mettra fin pour le moment à la crise orientale.

On ne voit donc pas la raison d'être de l'agitation entretenue par certains journaux, si ce n'est le désir de susciter de nouveaux conflits comme la prise d'armes des tribus albanaises, attribuée, non sans apparence de raison, aux sources menées des agents autrichiens.

Uldéric TREMBLAY.

L'Intercolonial

Un dernier congrès des manufacturiers l'on a ramené la question du tarif de l'Intercolonial.

M. Canly a protesté contre l'idée d'administrer le chemin de l'Etat au point de vue du revenu.

Les provinces maritimes ont si longtemps bénéficié du tarif exceptionnellement bas de l'Intercolonial qu'elles s'habituent difficilement au changement.

Chose certaine, l'Intercolonial ne pourrait rester longtemps chemin de gouvernement s'il retombait dans l'état où il était autrefois. L'opinion n'a jamais demandé que l'Intercolonial soit administré par un sur-plus considérable, mais une longue série de déficits avait fini par l'inquiéter sérieusement. On se rappelle que la question de céder le chemin à une compagnie privée fut longuement discutée naguère et que l'idée provoqua beaucoup plus de sympathie que d'opposition.

Il y a moins de danger qu'un sur-plus raisonnable indispose le public.

Une commission administrative composée de trois membres a déjà eu un effet relativement satisfaisant. M. Cochrane a cru qu'une direction unique était encore préférable et il a peut-être raison.

Celui qu'il a choisi a fait ses preuves ailleurs. Il semble généralement bien vu et il doit être assez intelligent pour comprendre ce qu'on attend de lui.

On le jugera à l'oeuvre. J. D.

La lutte contre l'alcoolisme

(Service de la Presse Associée)

Milan, 26 — La séance de ce matin, au Congrès antialcoolique, a été entièrement consacrée aux méthodes de guérison des ivrognes invétérés. On a cherché le remède le plus actif et le plus pratique.

Sur le Pont d'Avignon...

Le *British Whig*, de Kingston, Ottawa, qui a passé par Québec pour aller au banquet Forget, paraît avoir été surpris qu'à Saint-Roch l'on ait salué M. Forget amicalement.

Mais la population de Saint-Roch est très bien élevée et il ne faut pas la tenir responsable des violences passées de certains voyous ameutés par d'autres voyous déguisés en gentlemen.

Le Canada laisse trop voir sa folie pour des moyens d'action de Bob Rogers.

Jamais il ne nous fera croire qu'il n'y a plus dans le parti libéral un homme capable de rendre des points au ministre des Travaux publics.

Le péril allemand disparu, il n'y a plus d'urgence, cela est certain.

Donc, il n'y a plus besoin de contribution Borden ni de marine Laurier.

M. Morris, candidat conservateur dans Châteauguay, semble dire qu'il ne fera connaître son programme que le jour de la nomination officielle des candidats.

Est-ce que M. Morris n'a pas encore d'opinion arrêtée sur la question navale ? Alors qu'il compte au plus vite M. Sévigny qui a fait une étude si profonde du sujet.

Les accidents maritimes se multiplient depuis quelques jours. Cela n'encouragera pas les assurances à diminuer leur tarif.

Médéric la belle argent y est allé de ses commentaires sur les nationalistes au club Garneau hier soir. C'est dans l'ordre. Personne n'a jamais pensé que Médéric comprendrait le mouvement nationaliste.

L'énumération des oeuvres du gouvernement Borden que la *Gazette* fait ce matin à l'intention des électeurs de Châteauguay, contient pas un mot au sujet de sa politique navale. Est-ce assez significatif ?

La *Gazette* dit que le résultat de l'élection ne fait aucun doute si les électeurs de Châteauguay ne se laissent pas guider par les préjugés et résistent aux appels étroits qu'on pourra leur faire.

La *Gazette* vise-elle les appels aux appétits que ses amis ont faits aussitôt après le choix du candidat conservateur ?

Le Veilleur.

L'OPINION DES AUTRES

L'AVENIR DU CANADA

"MM. J. A. Cooper et Arthur Hawkes se donnent une tâche immense en organisant une ligue canadienne qui d'après leurs propres paroles "conservera le Canada dans l'Empire de façon à ce qu'il puisse travailler à l'accomplissement de sa destinée immortelle". Cette proposition recevra l'approbation générale et nous pouvons souhaiter tout le succès possible à la ligue. Nous nous demandons seulement si une ligue semblable est bien nécessaire. On s'inquiète beaucoup trop de l'avenir du Canada. Nous croyons que le peuple canadien saura assurer lui-même l'avenir de son pays. De temps en temps il pourra modifier de la manière qu'il jugera la plus convenable aux événements."

— Free Press, Ottawa.

WILSON ET ROOSEVELT

"La présidence des Etats-Unis est une position de grande importance pour un homme d'une grande valeur et de peu d'importance pour un homme de peu de valeur. Le record des hommes qui ont occupé cette position le démontre clairement, surtout celui de l'homme qui occupe actuellement le fauteuil présidentiel. Six mois de pouvoir ont prouvé que Woodrow Wilson, bien que d'un caractère qui contraste avec ses prédécesseurs immédiats, est capable de manier le "gros bâton" aussi vigoureusement que Roosevelt et qu'il a eu jusqu'à présent l'avantage de pouvoir le manier sans provoquer cette foule d'ennemis qu'on trouvait toujours sur les pas de Roosevelt."

— Free Press, London.

SERIEUSE RESPONSABILITE

"Les troubles ouvriers de Dublin, résultant d'un différend entre patrons et employés, sont vigoureusement réprimés ; des constables et des grévistes ont été tués. Dans l'Ulster ceux qui organisent la révolte contre le Home Rule se vantent d'avoir avec eux quelques-uns des généraux anglais les plus en vue. Si la révolte de l'Ulster est encouragée, combien de temps s'écoulera-t-il avant que les ouvriers suivent l'exemple de l'Ulster ? La résistance armée contre un gouvernement est une chose admise ou non. Vous ne pouvez pas dire que l'Ulster a le droit de résister et en même temps dire aux ouvriers qu'ils ont tort de recourir aux armes pour défendre des droits qu'ils considèrent aussi sacrés que ceux de l'Ulster. Il y a de par le monde entier des indices que les plus formidables conflits de l'avenir se produiront entre le capital et le travail. Ceux qui enseignent aux ouvriers à chercher remède par le recours aux armes assument une responsabilité très sérieuse. Et c'est la leçon qu'enseignent les gens de l'Ulster qui prennent les armes et ceux qui les encouragent."

— Star, Toronto.

Rédaction et Administration :

71a RUE SAINT-JACQUES
MONTREAL.

TÉLÉPHONES :

ADMINISTRATION : Main 7461
RÉDACTION : Main 7460

FAIS CE QUE DOIS !

Les Nouvelles du Samedi

¶ Tous les journaux quotidiens paraissent dans l'avant-midi. Or il se produit toujours, dans l'après-midi et la soirée du samedi, des événements très intéressants dans tous les domaines.

¶ Lisez le NATIONALISTE du dimanche et vous connaîtrez ces faits vingt-quatre heures avant les lecteurs des journaux quotidiens.

LA LUTTE DANS CHATEAUGUAY

M. Patenaude, député de Laprairie, promet de grandes améliorations pour le comté de Châteauguay dans le cas où le candidat de M. Borden serait élu.

La municipalité et la paroisse de Châteauguay n'étaient pas représentées à la convention d'hier après-midi.

(De notre envoyé spécial)

Sainte-Martine, 26 — Nous avons donné hier le résultat de la convention conservatrice de Sainte-Martine qui a choisi, sans opposition, M. James Morris, cultivateur et tailleur de pierre. Après la nomination de M. Patenaude, député de Laprairie et organisateur des forces conservatrices dans le district de Montréal, a prononcé un discours rempli de promesses électorales.

Il a reproché aux libéraux de n'avoir pas de politique fiscale : "On ne sait pas, dit-il, ce que M. Laurier doit faire aux prochaines élections de la réciprocité. Les conservateurs continueront au contraire leur politique de protection modérée, qui, grâce aux changements qui viennent de se produire aux Etats-Unis, leur permettra d'avoir tous les avantages de la réciprocité sans aucun de ses désavantages."

Mais où M. Patenaude devient éloquent c'est quand il reproche aux électeurs de Châteauguay de n'avoir rien obtenu pour leur comté du gouvernement fédéral où ils ont toujours envoyé un libéral, depuis près de cinquante ans que la confédération est fondée. "Où voyez-vous un monument du passage de M. Brown ou de son prédécesseur à Ottawa ? s'il s'en souvient, le gouvernement fédéral vous a totalement négligés. Votez donc pour un gouvernement qui prendra vos intérêts, qui finira bien par voter des sommes considérables pour les routes malgré l'opposition des libéraux."

"Vous êtes destinés à devenir les marabouts de la ville de Montréal dont l'étendue et la population augmentent chaque jour, pour ainsi dire. Eh bien ! pour cela il vous faut un chemin de communication plus facile avec la ville. Une route directe avec Montréal sans vous arrêter par Laprairie et Saint-Lambert. Naturellement je ne dis pas que si le candidat ministériel n'est pas élu, ce chemin ne sera pas construit, mais..."

M. Patenaude a bien recommandé aux électeurs de voter le corps électoral de la ville, s'ils se soucient de leurs intérêts et des intérêts de leurs familles. Il a même offert de concourir avec le plus actif pour amener le plus d'amis du parti au poll. "Si vous en approchez cinquante dans dix jours, je vous promets d'avoir cinq cents par jour" a-t-il dit.

Il est à noter qu'à la convention de M. Morris, les représentants de la ville et de la paroisse de Châteauguay étaient absents.

M. Morris a également parlé. Il n'a pas fait plus allusion à la question de la marine que M. Patenaude. Après avoir remercié la convention de l'avoir choisi, il a dit qu'il était

préoccupé par la lutte et qu'il ne pouvait, à cause de cela, exposer son programme, mais que le jour de la nomination il ne serait que trop content de faire connaître ses vues aux électeurs sur les diverses questions de la politique actuelle.

DOUBLE OPINION DE M. MEDÉRIC MARTIN

Il y avait hier un grand ralliement des forces libérales au club Garneau, à l'occasion de la présentation d'un drapeau à cette société, par M. Léon Garneau, avocat, C.R., petit-fils du célèbre historien. La réunion était présidée par le docteur Paul Denis qui avait à sa droite M. J. Décarie, secrétaire provincial.

Des discours ont été prononcés par MM. Jérémie Décarie, Léon Garneau, R. R. L

LE HOME RULE

L'AGITATION DE L'ULSTER

Sir Edward Carson tombe subitement malade. — Une lettre d'un industriel du Ceylan. On institue un fonds de secours pour les futurs "martyrs de l'Ulster".

Belfast, 26. — Les assemblées du nouveau gouvernement provisoire formé pour veiller aux intérêts de l'Ulster ont été interrompues par la maladie subite, de Sir Edward Carson, chef des unionistes de l'Ulster.

UNE LETTRE DE SIR WEST RIDGEWAY

Londres, 26. — Sir West Ridgeway, riche financier de Ceylan, a publié une longue lettre dans laquelle il dit que le gouvernement devrait permettre à l'Ulster d'opter entre le gouvernement de Dublin ou la situation actuelle. Il craint cependant que le gouvernement ne se rende pas à cette demande, par peur des Nationalistes.

La Navigation

PAS ENCORE RENFLUE

Le "Mount Temple", de la compagnie C. P. R., n'était pas encore renfloué ce matin. On a travaillé sans cesse à redresser le paquebot de sa position. Si cela continue, on devra décharger complètement le navire. On s'est aperçu hier que certains compartiments n'étaient pas étanches ce qui fait supposer que le blindage a dû céder en certaines parties du paquebot.

IL COULE A PIC

Le "Robert Mackay", remorqueur appartenant à la Commission du Port, a coulé à pic le long du quai Laurier, hier après-midi. L'équipage, composé de 14 ou 15 hommes a eu du mal à se sauver. On ne sait pas comment l'accident s'est produit.

Hier matin, un peu avant midi, le remorqueur, qui est commandé par le capitaine E. Labelle, venait de remorquer un ponton lorsqu'il a heurté le quai Laurier, a coulé à pic. L'équipage dut sauter en toute hâte sur le ponton que le remorqueur traînait à son côté. De là on aida les hommes à monter sur le quai Laurier. La Commission du Port a donné des ordres de faire renflouer immédiatement le "Robert Mackay".

NOTES MARITIMES

— Le Corsican, ligne Allan, qui fait la traversée entre Montréal et Liverpool, est arrivé à Québec, hier après-midi.

— Le Grampian, ligne Allan, a quitté Montréal pour Glasgow hier.

— Le Sicilian, ligne Allan, est arrivé de Montréal à Londres hier.

— Le Corinthian, ligne Allan, a quitté Londres pour Montréal hier.

— Le Pisa, ligne Canada, a quitté Montréal hier pour les ports allemands.

— Le Manchester Port, a quitté mercredi Manchester pour Montréal.

— L'Andania, ligne Cunard, a quitté Southampton pour Montréal hier.

LE "PISA" TOUCHE LE FOND.

Le "Pisa", de la ligne Canada, s'est échoué hier après-midi, vers deux heures, en face de Baie-Saint-Jacques. Le "Bellechasse", un bateau du gouvernement, a dû lui porter secours. Le "Pisa" était en route pour les ports allemands. Le paquebot n'a, paraît-il, subi aucun dommage. Profitant de la marée, il a continué sa route ce matin.

DANS LE Monde Ouvrier

12

AU SEIN DU CONGRES.

Comme les lecteurs de cette page s'en sont aperçus, on s'est abstenu jusqu'ici de juger le Congrès des Métiers et du Travail, qui siège à Montréal depuis lundi. On l'attend à ses actes. Si l'on en jugeait par certaines déclarations d'orateurs, plus ou moins autorisés à parler au nom des ouvriers, l'impression que l'on retirerait de cet examen, c'est que le Congrès serait nettement socialiste. Un événement se prépare, qui signifierait clairement la couleur du drapeau, sous lequel les représentants des unions ouvrières internationales du Canada ont l'intention de s'abriter.

LES CONGRESSISTES EN REPOS.

Les délégués du congrès étaient hier, les hôtes de la ville de Montréal. Dans l'après-midi, des voitures avaient été mises gracieusement à leur disposition, par l'administration municipale. Ils sont allés d'abord visiter l'école technique, sur la rue Sherbrooke. M. Macheras, le directeur de cet établissement, les accueillit avec empressement, et leur fit visiter toute l'école. Les congressistes, hommes de métiers, purent juger ex professo, de la magnifique installation et de l'outillage complet de cette école, destinée à l'instruction technique des futurs ouvriers.

De là, les congressistes partirent, toujours en voitures, et firent le tour de la montagne; puis ils en firent l'ascension. Les délégués qui venaient pour la première fois à Montréal, exprimaient leur vive admiration pour ce site merveilleux.

Le soir, la ville offrit aux congressistes, une soirée de gala au théâtre de l'Opéra.

CHEZ LES BARBIERS.

Les ouvriers barbiers s'agitent beaucoup en ce moment. Une campagne, qui paraît devoir être fort active, est organisée parmi eux, ayant pour but de forcer la législature à rappeler la loi, qui oblige tous les barbiers, exerçant leur métier, dans les villes de plus de 5,000 âmes, de la province de Québec, d'être membres de l'association des barbiers.

En vue d'activer cette campagne, et de combiner un mouvement d'ensemble plus effectif entre tous les adhérents de cette association, une assemblée aura lieu dimanche prochain au Temple du Travail, à laquelle, patrons et ouvriers, seront appelés à exposer leurs vues.

LA GREVE S'ETEND

La grève des ouvriers juifs, travaillant dans les ateliers de la confection, semble s'étendre. Ce matin, on rapporte que 700 ouvriers et ouvrières sont en grève. Le motif de ce conflit est diversément expliqué par les ouvriers et par les patrons. Les ouvriers prétendent que les patrons ont diminué leurs salaires, et c'est contre cette décision qu'ils protestent par la grève.

Mais les patrons, MM. Vineberg et Shulman, dont les établissements sont situés sur le boulevard Saint-Laurent, donnent une explication différente: "A un moment, où des ordres pressants nous avaient été envoyés, on-t-ils dit au représentant du "Devoir", nous avons engagé une cinquantaine d'hommes à un prix spécial, et bien au-dessus de la moyenne ordinaire des salaires. C'est le besoin que nous avions de ces hommes, à ce moment-là, qui nous avait forcés à ce sacrifice. Or, quand nos ordres "pressants" ont été exécutés, nous avons réduit au taux ordinaire les salaires de ces hommes. De là, la grève." Les patrons affirment qu'ils ne feront rien pour régler ce conflit. Les organisateurs de la grève déclarent qu'ils convoqueront une grande assemblée de protestations sur le Champ de Mars, samedi prochain.

REUNIONS POUR CE SOIR.

4ème vendredi du mois: AU TEMPLE DU TRAVAIL: — Union des briquetiers. — Union des charpentiers de navires.

— Union des plâtriers. — Union des travailleurs en ciment.

A LA SALLE DIONNE: — Union des tailleurs de cuir.



Deux Styles de Fashion-Craft

très en vogue pour l'automne. Le complet sac à deux boutons, tel que représenté ici, est un vêtement idéal pour le jeune homme. Fait avec poches rapportées et devants roulés, gilet boutonnant très haut. Demandez à voir ce modèle; fait sur commande ou à même l'assortiment.

Prix \$18.00, \$20.00 et jusqu'à \$30.00.



Max Beauvais, Limitée, 225-229 rue Saint-Jacques. Dubé Limitée, 435 rue Saint-Catherine Ouest. A. A. Roy, 469 rue Saint-Catherine Est. MONTREAL

C'EST LA FAUTE DE LA VILLE

MONTREAL AURAIT PU CONNAÎTRE DES 1911 L'EXISTENCE DU PLAN HOMOLOGUE PAR LA LEGISLATURE A LA DEMANDE DE MAISONNEUVE.

L'échevin L.-A. Lapointe a terminé hier après-midi son témoignage devant M. le juge Fortin, concernant l'expropriation de la rue Sherbrooke-Est. Il a déclaré qu'il était impossible qu'on ne sût pas que l'ouverture de la rue allait se faire, quand elle était mentionnée dans la charte de Maisonneuve depuis 1911. Il a ajouté qu'il n'a jamais compris pourquoi l'on forçait la Ville à acheter les lots sur l'ancien tracé.

M. L. E. Bernard, avocat, frère du curé de Sorel qui a vendu deux lots à la ville pour la somme de \$5,850, explique que c'est sur son conseil que l'abbé a accepté les offres de la Ville et qu'il n'a payé aucune commission à qui que ce soit.

M. L. N. Sénécal, secrétaire du bureau des commissaires, fournit à la Cour certaines explications sur la manière dont on a procédé pour faire l'expropriation de la rue Sherbrooke-Est. Comme il a une certaine expérience dans les affaires d'expropriation, ayant été pendant assez longtemps secrétaire du bureau des réclamations et des expropriations, Me Gustave Lamothe lui demande de dire à la Cour comment les expropriations tournent en général pour la Ville. Le témoin répond que son expérience le convainc qu'on y gagne toujours à faire les achats à l'amiable. Il jurera ensuite qu'il n'a eu connaissance d'aucune influence à être exercée auprès des commissaires, des échevins ou de tout autre fonctionnaire de l'hôtel de ville.

M. Julien Therrien, marchand de bois, dit qu'il a possédé un terrain dans le district que la ville a exproprié pour l'ouverture de la rue Sherbrooke-Est. Et il s'est départi de ce terrain en faveur de M. J. E. Tremblay pour le prix de \$900. Tremblay lui a demandé de faire le contrat pour la somme de \$1,600 et au nom de M. Desroches, alléguant que celui-ci était son ami et qu'il voulait l'obliger en lui cédant un terrain: ce qui ne l'a pas empêché de réaliser un bénéfice de \$700.

M. L. J. S. Morin, avocat de la ville de Maisonneuve, a fait l'histoire de l'ouverture de la rue Sherbrooke. Il fait, dit-il, remonter à 1907, alors que la ville de Maisonneuve constata l'erreur commise par l'ingénieur de la ville de Montréal qui, n'ayant probablement jamais visité les lieux pour dresser son plan, faisait faire à la rue Sherbrooke un plongeon en bas du coteau qu'elle remontait ensuite par la rue de la Montagne, jusqu'à la rue de la Ville-Marie. Cette erreur était désavantageuse pour les deux villes.

En 1910, la ville de Maisonneuve fit préparer un nouveau tracé par lequel les lignes homologuées, dans Maisonneuve, furent remises sur le haut du coteau. Il s'agissait maintenant de faire légaliser ce plan par la législature. Le témoin a ici le soin de dire que la ville de Maisonneuve n'a pas voulu d'abord le plan à Montréal. Des démarches furent faites auprès de celles-ci.

Les commissaires Lachapelle et Dupuis se montrèrent enthousiastes du projet, mais l'opposition de l'ex-maire Guérin et de l'ex-contrôleur Wanklyn fut la plus forte.

En 1911, la ville de Maisonneuve voyant qu'elle ne viendrait pas à bout de cette opposition s'adressa à la Législature qui homologua le nouveau tracé. Montréal n'en sut rien jusqu'après l'adoption du bill. En 1912, la ville de Montréal demanda l'autorisation d'ouvrir la rue Sherbrooke selon le vieux tracé. C'est alors que Maisonneuve lui révéla l'existence de la nouvelle ligne et M. Morin convainquit la délégation municipale de Montréal à Ottawa qu'elle ne pouvait faire autre chose qu'adopter ce projet.

Dès 1911, dit M. Morin, la ville de Montréal aurait pu connaître l'existence de ce projet et si l'expropriation avait été faite alors, elle aurait coûté beaucoup moins cher.

En terminant, le témoin dit qu'il est d'opinion que les terrains de la

rue Sherbrooke-Est ont une plus grande valeur à Maisonneuve qu'à Montréal, pour la raison que le nivellement est une chose faite et que les conduites d'eau sont posées. A Montréal, les rues transversales aboutissent en cul de sac aux usines du Pacifique, tandis qu'elles se prolongent à Maisonneuve jusqu'à la Rivière des Prairies.

COURRIER D'OTTAWA

LE PRIX DU PASSAGE SUR LE TRAMWAY A OTTAWA. — L'HOTEL LADY GREY. — L'HYGIENE AU THEATRE.

(De notre correspondant)

Ottawa, 26. — La compagnie des tramways vient de refuser d'étendre la limite du temps des billets jaunes ou billets des travailleurs.

A la dernière assemblée du conseil de ville, l'échevin Rowe avait proposé que le conseil, par l'entremise du greffier, envoyât au bureau de direction de la compagnie une supplique lui demandant de permettre l'usage des billets jaunes jusqu'à huit heures du matin, au lieu de sept heures et demie, et jusqu'à sept heures le soir au lieu de six heures et demie. On crut qu'une délégation des échevins aurait plus de chance de succès, et hier après-midi plusieurs échevins se rendirent auprès des directeurs.

La compagnie refusa net et laissa entendre que le prix de passage sur la ligne de Britannia serait peut-être élevé. La compagnie se plaint que certaines lignes ne paient pas et qu'elle a du mal à réaliser des profits raisonnables. Ensuite, sa charte expire dans dix ans et d'ici là elle entend bien faire un peu d'argent.

Le bureau de direction de l'hôpital Lady Grey, pour les tuberculeux, vient d'accorder une augmentation de salaire à ses gardes-malades. A l'avenir, les infirmières recevront \$45 par mois durant leur première année et \$50 dans les années suivantes.

L'hôpital et ses annexes seront désormais appelés aussi "Royal Ottawa Sanatorium".

Il est fortement question dans les milieux municipaux qu'un immense édifice sera construit sous peu, qui servirait à loger et le poste central des pompiers et le poste central de la police. Le poste actuel de la police et le poste central des pompiers sont dans un état déplorable. Dernièrement, le bureau d'hygiène a déclaré que les cellules du poste de police étaient malsaines et que c'était une horreur que d'obliger des prisonniers d'y dormir.

Le poste central des pompiers est dans un état pitoyable lui aussi et un échevin déclarait que si c'était des Polonais qui couchaient dans les dortoirs du poste central, on les traduirait en cour de police pour contravention aux règlements sanitaires.

Le département d'hygiène local est actuellement à faire inspecter les théâtres de la ville au point de vue de la ventilation, afin de s'assurer que tous sont bien en règle avec les règlements d'hygiène. Jusqu'à l'heure actuelle, un seul des théâtres visités a été trouvé en contravention avec la loi.

Le procédé employé pour éprouver l'air est bien simple. Un employé du département se rend dans un théâtre avec deux bouteilles, l'une vide et l'autre remplie d'eau et hermétiquement fermée. Arrivé dans le théâtre, il change l'eau de vase de sorte que la bouteille qui contenait l'eau se remplit de l'air du théâtre qu'on analyse ensuite au bureau d'hygiène.

Les progrès de l'aviation

(Service de la Presse Associée)

Paris, 26. — On va faire des essais secrets, au camp de Châlons, d'un nouveau type d'aéroplane blindé et armé d'un canon puissant. Le journal dit que l'aéroplane servira comme chasseur de Zeppelins.

Le canon sera monté sur une coupole pivotante légère opérée par le pied du pilote.

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

APPRENTIS DEMANDES
APPRENEZ à devenir un barbier moderne. Chance exceptionnelle. Quelques semaines suffisent. Professeurs de 18 à 28 années d'expérience. Outils gratuits, positions assurées. S'adresser: Modern Barber College, 62 Boul. Saint-Laurent, Montréal.

JEUNE HOMME

demandé pour un bureau d'assurances. Ecrire à Casier 70, "Le Devoir".

ORFÈVRE

M. Joseph Bourgoin, de l'Épiphonie, Qué., demande un bon orfèvre comme engagé, et vendrait ou louerait son magasin de bijouterie, etc., établi depuis 25 ans, pour cause de maladie et d'âge. Il abandonnerait. S'adresser à l'adresse ci-haut mentionnée.

STENOGRAPHE

demandée pour un bureau d'assurances. Connaissance des deux langues exigée. Ecrire à Casier 70, "Le Devoir".

EMPLOI DEMANDÉ

Jeune homme, 8 années d'expérience dans travail de bureau, correspondance, etc., demande position, secrétaire ou teneur de livres. Meilleures références. Paul Norac, Boîte 750, Montréal.

EMPLOI DEMANDÉ

Demoiselle possédant bonne instruction française, demande position de confiance. Bonnes références. Ecrire à Casier 9, "Le Devoir".

À LOUER

FLATS À LOUER
Rue Durocher, six flats très modernes, 7 et 8 appartements, chauffage eau chaude, fixtures installées, fini en bois franc, No 680 à 694. S'adresser sur les lieux ou à A. D. Boileau par téléphone Saint-Louis 6928.

A VENDRE

AUTOS — VOITURES
A vendre express pour laitiers, automobiles, victorias, bugheis, etc. Bon marché, chez Ulric Roy & Cie, 1141 Ave. Papineau.

A VENDRE

Bons contrats de la Caisse Hypothécaire Ltée. Numéros suivants: 127, 286, 287, 440, 441, 442, 528, 529. S'adresser à M. Foucher, tailleur, 815 Mont-Royal Est. Tél. Saint-Louis 6047.

A VENDRE

Un engin à vapeur type Corlis, système le plus économique, 30 forces, avec bouilloire de 50 forces, en excellente condition, et pouvant porter 100 livres de pression, à vendre à bas prix. Ces appareils peuvent être vus chez MM. Casavant Frères, facteurs d'orgues à Saint-Hyacinthe.

A vendre aussi un moteur à gaz ou à gazoline, de 5 forces, en bonne condition. Pour information s'adresser au même endroit.

A VENDRE OU ECHANGER

Plusieurs épiceries, magasins de cigares, hôtels, maisons meublées pour louer des chambres, boucheries, clés de bois et tout autre commerce. Achetés, si vous désirez vous établir venez à mon bureau, vous assurez des bargains que je vous donnerai; pas un sou à débours. S'adresser à M. Castell, 120 Saint-Catherine Est, bâtisse la "Patrie". Etabli depuis 23 ans. Tél. Est 4563.

IMPRIMERIE A VENDRE

Occasion pour un imprimeur d'entrer en affaires. Une imprimerie moderne avec outillage complet, prêt à fonctionner, à vendre à moins que la moitié du prix coûtant, y compris la possession de "L'Echo de Granby" et de "The Granby Echo", et un bon assortiment de papeterie. Ce commerce payait bien et peut redevenir très profitable à l'acheteur. Granby est une bonne ville manufacturière et l'édifice et l'imprimerie sont situés au centre. S'adresser à Miller & Richard, Toronto.

MAGASIN A VENDRE

Un magasin de tabac et bonbons, salle à dîner. S'adresser: 2483 Boulevard Saint-Laurent.

PROPRIETES A VENDRE PAR LACHANCE & LEGAULT

43 rue Saint-Gabriel.
\$25,000 — Rue de l'Épée, 6 logements modernes, gros revenus.
\$7,000 — Rue Durocher, 3 logements. Conditions spéciales.
\$28,000 — Ave. Mont-Royal, coin de la rue de la Montagne, 4 logements, dans le meilleur quartier.
\$9,000 — Rue de la Vallée, magnifiques, maison à 3 étages, 5 logements, finis plancher en bois dur. Fixtures neuves. A vendre. Prendre peu de comptant.

Plusieurs bons terrains, avec balance de prix de vente, de première classe. Aussi \$2,000 à \$5,000 comptant à investir sur propriété. Argent à prêter sur titre hypothécaire. Pour renseignements, s'adresser à L.A. CHANCE & LEGAULT, 43 Saint-Gabriel. Tél. Main 4733.

REGISTRE A VENDRE

Un registre No 452, enregistré de un centin à cent piastres. S'adresser à 1474 Evelyn, Verdun.

DIVERS

ARGENT A PRETER

NOUS REGLERONS toutes vos dettes. Vous transigez seulement avec nous, paiements faciles, sans intérêts; entrevue personnelle seulement. Léon Racicot, successeur de Demers & Moreau, 17 Côte Place d'Armes.

SERRURES

Spécialité de clés et serrures. Nous faisons tous les genres de clés à cylindres Yale, etc. Réparations en tout genres. Parapluies, répis, les deux, réverts, au No 182 rue Sanguinet, près Sainte-Catherine (Nous allons à domicile).

AVIS. — Demande à été faite à la corporation de la cité de Montréal, pour permission de placer une bouillière, sur le lot numéro cadastré 1188 subdivisions Nos. 1, 10 et 11, du quartier Lafontaine, No. 358-360 rue Providence.

A. S. BISSONNETTE, Montréal, 25 septembre 1913.

Blancs et noirs

Baltimore, 26. — Le conseil municipal vient de passer un règlement dans le but de séparer des races blanche et noire dans les limites de la cité.

Le règlement suggère que pour prévenir des conflits entre les deux races, et afin de conserver la paix publique, il faudra que les noirs habitent des quartiers, tout à fait isolés des blancs.

Cartes Professionnelles

AVOCATS

BOURBONNIERE, F. J., C.R., avocat, 76 rue Saint-Gabriel. Tél. Bell, Main 2879.

LEOPOLD BARRY, L.L.B. Avocat-Procureur. Edifice Banque Ottawa, 224 rue St-Jacques, Chambre 44. Tél. Bell, Main 1973.

Boîte Postale 356. — Adresse télégraphique: "Nabac, Montréal".

Tél. Main 1250-1251. Codes: Lieber. West. Un.

C. H. CAHAN, C. R. AVOCAT ET PROCUREUR. Edifice Transpiration, Rue Saint-Jacques.

ARTHUR GIBEULT, B.A., L.L.B. Avocat.

54 Notre-Dame-Est, Chambres 37 et 38. Tél. Bell Main 6420. Bureau du soir: 34 rue Désery, Hochelaga. Tél. Bell. LaSalle 987, Montréal.

LAMOTHE & TESSIER, Avocats. Edifice Banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal. Tél. Main 3655.

J. C. Lamothe, L.L.D., C.R., Camille Tessier, L.L.B.

PATTERSON & LAVERY

AVOCATS-PROCEUREURS

SUITE 111 180 ST-JACQUES

Tél. Bell Main 3960. Cable Wilson. W. Patterson, C. R., Salluste Lavery, B.C.L., M. Lavery, son bureau du soir, 1 Saint-Jacques, Longueuil.

Résidence: Est 5973.

ANATOLE VANIER, B. A., L.L.B. AVOCAT

Tél. Main 213. Chambre 53. 97, rue Saint-Jacques.

Résidence: 180, Jeanne-Mance. 741 Est 5073.

GUY VANIER, B. A., L.L.B. AVOCAT

97, rue Saint-Jacques, Chambre 76, Tél. Main 2632.

NOTAIRES

BELANGER & BELANGER, (Léandre et Adrien), 80 Saint-Jacques. Main 1859. Rs. 240 Visitation. Fais sur hypothèque, achats de créances.

GIROUX, LUCIEN, notaire, Edifice Saint-Charles, 43 rue Saint-Gabriel. Tél. Main 2785. Résidence, 405 Duluth Est. Tél. Saint-Louis 3585. Argent à prêter. Règlement de succession.

A. E. Grandbois, L.L.B.

— Notaire —

62 RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL

RÉSIDENT: 1801 rue Saint-Denis. Tél. Saint-Louis 4755

ARGENT A PRETER. ACHAT DE CREANCES

R. Lalanne, notaire, 72 Notre-Dame Est. Tél. Main 1860, Montréal.

ASSURANCES

Pour tous genres d'assurances, JOSEPH COURTOIS, 253 Visitation.

Tél. Est 986, Montréal. Achète aussi les balances de prix de vente.

T. TOUPIN

Expert-comptable, agent d'assurances. 2196 rue Saint-Denis, Montréal. Tél. Saint-Louis 7585.

Dr M. LEMOYNE

227 SHERBROOKE EST (Près Saint-Denis)

Maladies des yeux, oreilles, nez, gorge, larynx. Tél. Est 4550.

DENTISTES

Dr ARTHUR BEAUCHAMPE, Chirurgien-Dentiste, Tél. Bell, Est 3549, 165 rue Saint-Denis, 4 portes de l'Université.

Dr H. LANTHIER

DENTISTE

835 St-Denis, angle Duluth. Tél. E. 1381

INGENIEURS CIVILS ET ARPENTEURS

De GASPE BEAUBIEN

Ingenieur-Consul, Chambre 28, Edifice Royal Insurance, Place d'Armes, Montréal. Tél. Main 8240.

HURTUBISE & HURTUBISE, Ingenieurs civils, arpenteurs-géomètres.

Edifice Banque Nationale, 99 Saint-Jacques, Montréal. Tél. M. 7618.

ARCHITECTES

POLITIQUE ETRANGERE

L'AFFAIRE SULZER

CE QU'UN ANCIEN
SENATEUR AFFIRME

Sulzer préférerait l'argent sonnante aux chèques, et il avait demandé à ses agents de lui verser les "secours électoraux" en espèces sonnantes.

TAMMANY HALL

Albany, N. Y., 26. — La Haute Cour a décidé à l'unanimité des juges de permettre dans les témoignages toute déclaration relative aux contributions à la campagne politique du gouverneur Sulzer. Cette détermination est basée sur la demande de la partie adverse, qui soutient que Sulzer a sollicité et obtenu des fonds pour sa campagne de la part des propriétaires de brasseries. D'après un premier témoignage, le gouverneur aurait demandé que ces contributions fussent payées en espèces, plutôt que par chèques.

CE QU'ON PROUVERA

Les avocats de la demande déclarent qu'ils sont prêts à prouver que Sulzer a reçu beaucoup plus de contributions, que ne le laisse entendre l'acte de la mise en accusation. Au moins, une certaine de contributions ont été omises, affirment les avocats.

Les noms de ces fournisseurs de la caisse électorale de Sulzer ont été portés à la connaissance du jury. Les noms sont au nombre de cinquante-deux. Toutes ces personnes ont fait les chèques de Sulzer au nom de Louis A. Sarkey, à la Mutual Alliance Trust Company. Sarkey était le secrétaire de Sulzer, pendant la campagne politique. Les versements faits du 10 septembre 1912 à la date de l'inauguration du gouverneur se montent à \$14,400. Cette somme a été versée par chèques et en espèces.

NOUVEAU TEMOIN

La cour a réservé sa décision au sujet du détournement de ces fonds par le gouverneur. Elle poursuit de vouloir savoir si cette action constitue un vol.

Sarkey, que la demande considère comme le plus important témoin dans cette cause, a été déçu par les officiers de la cour à Albany. Il lui ont remis un subpoena pour qu'il paraisse comme témoin. Le juge Lewis J. Conlan, de New-York, vint au lieu de Sulzer, a admis dans son témoignage qu'il avait prélevé des fonds pour la campagne politique du gouverneur. Mais il a remis ces contributions à Sulzer, sans restriction, quant à l'usage à en faire.

L'APPEL DE TAMMANY HALL

L'accusé a demandé à Charles A. Stadler, président de l'American Mailing Company, de lui aider à obtenir l'appui financier de Tammany Hall. Stadler réussit dans sa mission et fut un de ceux qui prélevèrent d'autres fonds pour la campagne. La demande a décidé de ne plus présenter d'autres accusations contre Sulzer. Stadler a aussi déclaré qu'il avait reçu plusieurs invitations de la part de ce dernier et que finalement ils eurent une entrevue au sujet de la lutte électorale. La conversation, dit-il, roula sur la campagne politique, et M. Sulzer demanda de l'appuyer et de solliciter des adhérents à sa cause parmi ses amis. Il me dit : "Vous pouvez m'aider par plus d'un moyen, et vous savez ce que vous pouvez faire pour moi. Je lui répondis que je comprenais parfaitement la situation et que je ferais de mon mieux." L'avocat de la demande, Kresel, posa au témoin la question suivante : "Après la nomination, est-ce que vous êtes allé voir de vos amis au sujet de la campagne de Sulzer?" Le témoin répondit :

DANS LES BALKANS

La Grèce et la Turquie seraient sur le point d'en venir de nouveau aux prises.

Londres, 26. — La crise balkanique devient de plus en plus menaçante, pour la paix de l'Europe. La situation a été aggravée par la détermination du parti militaire Jeune-Turc de profiter des dissensions qui existent chez les alliés pour prendre de nouveaux territoires. On dit que la Turquie a appelé sous les armes les conscripts de l'Asie Mineure. Un officier militaire a récemment fait un voyage à Tripoli, avec la mission de provoquer une révolte contre la Bulgarie dans la Thrace.

Les efforts dans le but d'apaiser la révolte des Albanais n'auront pas le succès espéré et l'armée serbe court à un échec fatal, surtout si la nouvelle d'un soulèvement serbo-macédonien est vraie. A Vienne, on prétend que la Serbie ne cherche qu'un prétexte pour casser la décision de la conférence des ambassadeurs, en s'emparant de certaines villes non comprises dans le territoire qui lui a été assigné après la signature du traité de paix.

A Athènes, on croit que la Grèce est à la veille d'avoir à déclarer une nouvelle guerre à la Turquie. Tous les troubles en Albanie ont pour cause les décisions de la conférence de la paix, relatives à la "nationalisation" des territoires.

Le chancelier impérial von Bethmann-Hollweg s'est alors rendu et cherche une nouvelle solution de la difficulté.

Le complot contre le premier-ministre

Lisbonne, 26. — Cinq individus ont été surpris par la police, hier soir au moment où ils plaçaient des bombes

Le goût du public pour le

THÉ

a été, depuis dix ans, perverti par l'imposition de THÉS colorés et adulterés, de toutes descriptions. Le Japon donne au public des THÉS réellement purs.

près de la résidence du premier ministre portugais, le Dr Alfonso Costa. On croit à un complot contre sa vie, organisé par les syndicalistes.

MEXIQUE

Qu'advient-il de Felix Diaz ?

Vera-Cruz, 26. — Une situation des plus délicates met actuellement Felix Diaz dans une position très critique. Le général Blanco, ministre de la guerre, vient de publier une déclaration, où il est dit que Diaz ne retournera pas au Mexique, même avec la permission du gouvernement, et que s'il prend sur lui d'en agir ainsi, il sera considéré comme un militaire et sera puni par la loi militaire. La famille de Diaz qui demeure actuellement à Vera-Cruz, a reçu dernièrement des nouvelles de lui, où il lui annonce qu'il lui arrivera dans les premiers jours d'octobre. Ses partisans ont aussi à leur tour distribué des bulletins où ils laissent entendre que Diaz pénétrera dans le pays mort ou vivant pour le temps des élections.

La nomination de senor Gamba est très populaire à Vera-Cruz. On n'ajoute pas foi dans la rumeur qui dit que Garza Aedape sera le candidat de Huerta et qu'il favorisera l'élection de Gamba.

CHINE

Les Cosaques en Chine

Londres, 26. — Le "Daily Telegraph" a reçu une dépêche de Pékin, lui annonçant que sur le refus de la Chine de rétablir l'ordre, les chemins de fer ont été fermés, dans l'ouest de la Mongolie, les Cosaques russes occupent maintenant Kondo et Tchoukouchak.

SUISSE

La protection de l'ouvrier

Berne, Suisse, 25. — La clôture de la conférence internationale pour la protection de l'ouvrier a eu lieu aujourd'hui. Les délégués en terminant leurs travaux ont adopté une résolution par laquelle ils déclarent que les ouvriers, commis et tous les travailleurs doivent prendre un repos hebdomadaire de onze heures consécutives et que dans tous les cas ce repos doit se prendre de 6 p.m. à 5 a.m. Ils ont fait une exception pour les ouvriers dans les mines de charbon, dont les heures de repos peuvent être changées. Une autre résolution adoptée a trait à la prohibition du travail de nuit pour les enfants âgés de moins de quatorze ans.

La convention à laquelle on est venu des membres de la conférence a été signée par des délégués de France, Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Espagne, Italie, Suède et Norvège, Hollande, Portugal et de la Suisse. Elle est entrée à la signature de ces différents pays. D'autres délégués, parmi lesquels sont les délégués de la Russie, ont décidé de s'en rapporter à leur gouvernement pour la signature de cette convention.

FRANCE

La culture physique

"C'est l'un des principes de vitalité d'une race", dit M. Barthou.

Aix-les-Bains, 25. — Louis Barthou, premier ministre de France a présidé aujourd'hui la réunion de la ligue de l'Enseignement. Dans son discours, le premier ministre a traité la question de la culture physique dans les écoles. Il a aussi déclaré que l'examen de la constitution physique des conscrits par les chirurgiens de l'armée a démontré que la race s'améliorait sensiblement au point de vue de la hauteur et du développement musculaire. Cette amélioration est due à la culture physique dans les écoles, déclare le premier ministre.

Il a ajouté qu'il était nécessaire d'organiser méthodiquement et rationnellement la culture physique, puisque c'était un des éléments de la "défense nationale". Après la réunion, le premier ministre Barthou a visité l'hôpital civique, que Pierpont Morgan a donné à la ville.

L'inspection de nos céréales

Un rapport de M. Henry A. Conroy, inspecteur du gouvernement fédéral.

(Service de la Presse Associée)
Ottawa, 26. — M. Henry A. Conroy, inspecteur des céréales, a retourné d'un voyage d'inspection dans le Nord-Ouest canadien. Il s'est rendu à 800 milles au nord d'Edmonton et a vu du blé de première qualité, des végétaux nombreux cultivés dans la région des cercles arctiques et des arbres résineux de six pieds de diamètre.

Le territoire que M. Conroy a visité et sur lequel il a juridiction est habité par à peu près 8,000 Indiens. Une fois par année, M. Conroy visite les 18 agences qui composent le Traité No 8, et distribue aux Indiens pour \$35,000 en argent et pour plusieurs milliers de piastres de nourriture, de munitions, de filets de pêche et autres accessoires nécessaires à la vie des autochtones.

M. Conroy est fier du résultat des agences à Fort Simpson. Cet endroit est à 800 milles au nord d'Edmonton. "Notre agent, dit-il, l'an dernier, a cultivé trois espèces de blé. On a rapporté une certaine quantité d'épis à Edmonton et tous ont été classés comme étant de première qualité. Il a cultivé aussi 300 minots d'avoine qui pesaient 38 livres chacun. Le riz et l'orge ont également produit en abondance. Cette année j'étais dans cette région au mois de juillet. La récolte avait fort belle apparence en dépit de la sécheresse.

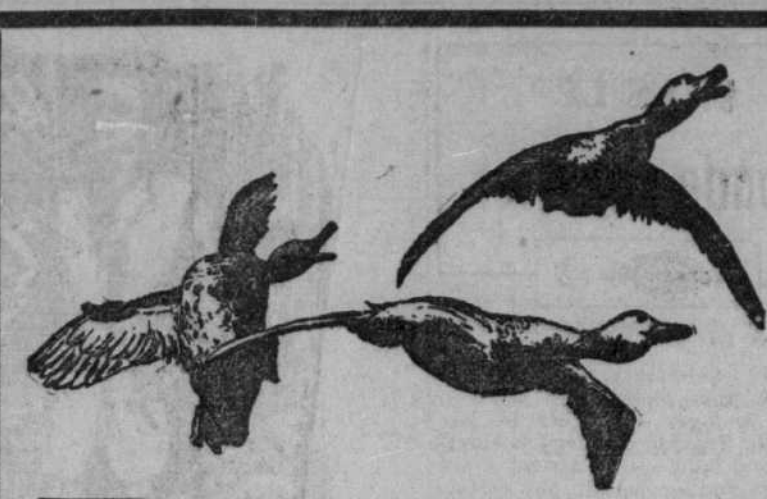
"C'est au Fort de Bonne Espérance qui est en cercle arctique que sont les plus beaux jardins."

Feu l'abbé Brophy

Kingston, Ont., 26. — Le Révérend Père Brophy est mort hier matin à l'âge de 86 ans, à l'hospice de Sainte-Marie du Lac. Il avait pendant la plus grande partie de son existence exercé son ministère dans les diocèses de Peterboro et de Kingston.

Feu le R. P. Caisse, S. J.

Les funérailles du Rév. Père Caisse, S. J., dont nous avons annoncé la mort subite, mercredi, ont eu lieu ce matin, au Sacré-Cœur, le Rév. Père Joseph Carrière, Provincial, officiait à la cérémonie.



VOTRE SUCCÈS DÉPEND ABSOLUMENT DU CHOIX DE
VOTRE FUSIL ET DE MUNITIONS NOUVELLES,
— PAS DE VIEUX STOCK !

FUSILS HARRINGTON & RICHARDSON, IVER-JOHNSON, à un coup, garantis pour poudres sans fumée... \$6.00
FUSILS LION ARMS, à deux coups, pour poudres noires, \$8, \$10, \$11.50 et \$12.50
FUSILS A DEUX COUPS, pour poudres sans-fumée, des meilleures marques, telles que GREENER, FOX, REMINGTON, etc., de tous prix jusqu'à... \$157.50
FUSILS AUTOMATIQUES BROWNING, nouveau modèle... \$35.00
FUSILS AUTOMATIQUES WINCHESTER, modèle 1911... \$38.00
FUSILS A REPETITION MARLIN, modèle 1912... \$28.00
FUSILS A REPETITION REMINGTON U-M-C... \$26.50
Cartouches CROWN, calibres 12, 16 et 20, le cent... \$1.90
Cartouches NEW CLUB, calibres 12, 16 et 20, le cent... \$2.10
Cartouches SOVEREIGN & REGAL, calibre 12, le cent... \$2.50
Cartouches NITRO CLUB, calibres 12, 16 et 20, le cent... \$2.60

Notre CATALOGUE GRATIS, sur demande.

Larivière

911 Boulevard ST-LAURENT, Coin Ave des Pins

LES REGIONS
ARCTIQUES

LES RICHESSES NATURELLES DE
CES REGIONS SONT INCALCULABLES, DIT LE CAPITAINE
BERNIER QUI REVIENT D'UN
VOYAGE DE QUINZE MOIS.

(De notre correspondant)

Québec, 26. — Le capitaine Bernier, qui nous revient des régions arctiques après une absence de quinze mois, déclare qu'il a fait dans cette lointaine région l'un des plus heureux voyages.

C'est le 28 juillet 1912 que l'expédition partit pour le Nord. L'équipe de sa goélette se composait de M. Garon, premier officier, de W. Lebel, capitaine, Chassé, John Lebel, Gordon Lawson, G. Wilson et de deux autres marins.

Il se rendit à Pounds-Inlet, à l'extrémité nord de la Terre de Baffin où il possédait plusieurs mille acres de terre pour faire la chasse et la traite des pelleteries. Il y arriva le 28 août; il s'y était construit une maison, et ce fut là qu'il établit ses quartiers généraux pour l'hiver. Peu de temps après son arrivée, il s'est construit une autre maison, à dix milles plus loin, à Salmon River, où habiteront pendant un certain temps quelques membres de son équipage afin d'explorer le territoire environnant.

Le capitaine Bernier et ses hommes ont passé tout l'hiver à faire la chasse, battant cette région dans un rayon de 300 à 400 milles de l'habitation. Et la chasse a été très fructueuse; le capitaine est revenu avec une cargaison de pelleteries de grande valeur.

L'expédition a quitté Pounds-Inlet le 25 août dernier, pour revenir à Québec, par conséquent effectuant en un mois le voyage de retour.

Comme dans ses rapports officiels que les explorations arctiques qu'il a faites pour le gouvernement, le capitaine parle avec admiration des richesses naturelles de ces régions du Nord. "Ces richesses, dit-il, sont incalculables et ne demandent qu'à être exploitées. Les animaux à fourrure y abondent et on trouve des minéraux de toutes espèces, dont l'exploitation ne pourrait manquer d'être très profitable."

Le capitaine Bernier va maintenant disposer de sa cargaison et régler le bilan de son expédition, tout en formant d'autres projets d'exploration pour l'avenir. Il se propose de nolisier un navire plus considérable pour entreprendre de nouvelles expéditions.

Funérailles d'un
vétéran des
guerres féniennes

Les funérailles militaires de M. James O. Watts, natif de Saint-Benoît, et fils de feu James Watts, ancien négociant en gros, ont eu lieu ce matin. Le défunt fut enterré au cimetière de Saint-Thérèse et fut accompagné, en société avec son père à Saint-Benoît, à Montréal, puis s'occupa plus tard de quincaillerie sur la rue Ontario pendant plus de 20 ans. Il prit une part active à la guerre des Féniennes en 1870, comme lieutenant et fut durant plusieurs années commandant de l'Association des Vétérans Canadiens.

Il épousa en 1883, Mlle Josephine Pelletier, fille de feu M. Férol Pelletier, avocat, et eut de ce mariage six enfants dont un seul survit, Mme J. A. Hardy.

Les funérailles militaires furent présidées par les Vétérans Canadiens. Les Vétérans étaient sous le commandement du Capt. J. J. A. Murphy et la fanfare sous celui de M. Chs. Lavallée.

M. le chanoine F.L.T. Adam, curé, fit la levée du corps. Le service fut chanté par M. le chanoine F.L.T. Adam, curé, assisté des abbés Bochart et Deschênes comme diacre et sous-diacre. Le chœur de chant était sous la direction du Dr J. A. Lapierre et M. le professeur Piché tenait l'orgue.

Le deuil était conduit par MM. J. A. Hardy, son gendre, Lazare Guilbault et J. H. L. Pelletier, ses cousins J. A. Chagnon, Wilfrid et Alexis Guilbault, ses neveux et Georges Dumouchet, notaire de Aylmer, Qué et R. Oct. Pelletier ses cousins.

Le feu dans un dépôt

Un incendie d'une heure, allumé par des cendres chaudes, a fait rage dans le dépôt de la ville, rues Western et Balguy, ce matin. Il y a eu de nombreux dommages. L'alarme fut donnée ce matin à 2 hrs 10.

Allons
Chasser le
Canard!AU CONGRÈS
OUVRIER

LES DÉLÉGUÉS SE PRONONCENT
CONTRE LA NOMINATION DE
REPRÉSENTANTS DANS LE
BUT DE SUIVRE LES SESSIONS
DES LEGISLATURES PROVINCIALES.

La séance de ce matin, au Congrès des Métiers et du Travail, de Saint-Jean, a été entièrement employée à la discussion et à l'adoption ou le rejet des différentes résolutions proposées comme sujets des délibérations du Congrès, par les unions des principaux centres ouvriers du Dominion.

La plus importante, qui a cependant été rejetée comme non favorable par les membres du congrès, a trait à la suite d'une longue et vive discussion, où l'on a démontré l'importance pour la classe ouvrière de surveiller les législatures provinciales afin de forcer la passage des lois ouvrières qui seront présentées, a été la suivante :

Résolution No 37. — Délégués J. L. Sugrue, J. G. Montague, du Conseil des Métiers et du Travail, de Saint-Jean; Geo. A. Redmore, de la Fraternité Unie des Charpentiers et Menuisiers, Local 919; H. T. Campbell, de l'Union Internationale Typographique, No 85; J. E. Tighe, de l'Association Internationale des Débardeurs. — Attendu que l'expérience a prouvé que pour obtenir une législation ouvrière, il faut surveiller constamment toutes les sessions des législatures provinciales; Qu'il soit résolu :

Que cette convention donne instruction au prochain Comité Exécutif de nommer un homme dans chaque province, avec l'approbation de l'Exécutif de la Fédération Provinciale du Congrès, où tel exécutif existe, et des Conseils des Métiers et du Travail dans les provinces respectives, dont les devoirs seront d'assister à toutes les sessions des législatures provinciales afin de forcer la passage des lois ouvrières qui seront présentées.

Ont aussi présenté des résolutions : le délégué A. J. Murray, de l'Union locale No 30 des Ferblantiers-couvreurs, Toronto; le délégué R. Heilinger, local 251 de l'Association Internationale des Ouvriers Ferblantiers-couvreurs; le délégué Thomas A. Stevenson, du Conseil du Travail du District de Toronto; les délégués S. Quillan et G. Benedict, succursales 164 et 167 de l'Union Internationale des Carrières de l'Amérique du Nord; le délégué H. J. Symons, du Conseil des Métiers et du Travail de Brandon; le délégué J. E. Tighe, de l'Association Internationale des Débardeurs; les délégués J. L. Sugrue, T. G. Montague, du Conseil des Métiers et du Travail de Saint-Jean, N.B.; Geo. A. Redmore, du Local 919 de la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers Unis; A. T. Campbell, de l'Union Typographique Internationale, No 85; J. E. Tighe, de l'Association Internationale des Débardeurs; les délégués Achille Latreille et Jos. Métivier, de l'Union des Tailleurs de Pierre de Montréal; et enfin le délégué John Achebon, de l'Union des Poisseliers de Montréal.

Le lot No 587 des plans et livres de revêtement de la paroisse Saint-Laurent, dans le comté de Jacques-Cartier, a été vendu à l'enchère et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, le sieur J. A. Gauthier, à l'heure de 11 heures, dans la salle 31 du Palais de Justice, à Montréal, le 26 septembre 1913, le 29e jour d'octobre 1913, aux conditions et clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges déposé au Greffe du Procureur de la Cour et à toute opposition faite au dit Greffe, afin de charge ou afin de décharge, par les parties de déposer au Greffe du Procureur de la Cour, au moins deux jours avant le jour fixé pour la vente, une opposition aux dites oppositions dans le délai prescrit par la présente, sous peine de déchéance du droit de la faire. Un dépôt de \$400.00 sera exigé de l'adjudicataire lors de l'adjudication.

DEQUAIR & BISSONNETTE, Procureurs du demandeur, Montréal, 26 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 1174. — Alfred M. Lavoie, demandeur, vs. Victor L. Desrosiers, défendeur. Le septième jour d'octobre 1913, à dix heures de l'après-midi, au Palais de Justice, à Montréal, le 29e jour d'octobre 1913, aux conditions et clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges déposé au Greffe du Procureur de la Cour et à toute opposition faite au dit Greffe, afin de charge ou afin de décharge, par les parties de déposer au Greffe du Procureur de la Cour, au moins deux jours avant le jour fixé pour la vente, une opposition aux dites oppositions dans le délai prescrit par la présente, sous peine de déchéance du droit de la faire. Un dépôt de \$400.00 sera exigé de l'adjudicataire lors de l'adjudication.

DEQUAIR & BISSONNETTE, Procureurs du demandeur, Montréal, 26 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 1174. — Alfred M. Lavoie, demandeur, vs. Victor L. Desrosiers, défendeur. Le septième jour d'octobre 1913, à dix heures de l'après-midi, au Palais de Justice, à Montréal, le 29e jour d'octobre 1913, aux conditions et clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges déposé au Greffe du Procureur de la Cour et à toute opposition faite au dit Greffe, afin de charge ou afin de décharge, par les parties de déposer au Greffe du Procureur de la Cour, au moins deux jours avant le jour fixé pour la vente, une opposition aux dites oppositions dans le délai prescrit par la présente, sous peine de déchéance du droit de la faire. Un dépôt de \$400.00 sera exigé de l'adjudicataire lors de l'adjudication.

DEQUAIR & BISSONNETTE, Procureurs du demandeur, Montréal, 26 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 1174. — Alfred M. Lavoie, demandeur, vs. Victor L. Desrosiers, défendeur. Le septième jour d'octobre 1913, à dix heures de l'après-midi, au Palais de Justice, à Montréal, le 29e jour d'octobre 1913, aux conditions et clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges déposé au Greffe du Procureur de la Cour et à toute opposition faite au dit Greffe, afin de charge ou afin de décharge, par les parties de déposer au Greffe du Procureur de la Cour, au moins deux jours avant le jour fixé pour la vente, une opposition aux dites oppositions dans le délai prescrit par la présente, sous peine de déchéance du droit de la faire. Un dépôt de \$400.00 sera exigé de l'adjudicataire lors de l'adjudication.

DEQUAIR & BISSONNETTE, Procureurs du demandeur, Montréal, 26 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 1174. — Alfred M. Lavoie, demandeur, vs. Victor L. Desrosiers, défendeur. Le septième jour d'octobre 1913, à dix heures de l'après-midi, au Palais de Justice, à Montréal, le 29e jour d'octobre 1913, aux conditions et clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges déposé au Greffe du Procureur de la Cour et à toute opposition faite au dit Greffe, afin de charge ou afin de décharge, par les parties de déposer au Greffe du Procureur de la Cour, au moins deux jours avant le jour fixé pour la vente, une opposition aux dites oppositions dans le délai prescrit par la présente, sous peine de déchéance du droit de la faire. Un dépôt de \$400.00 sera exigé de l'adjudicataire lors de l'adjudication.

DEQUAIR & BISSONNETTE, Procureurs du demandeur, Montréal, 26 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 1174. — Alfred M. Lavoie, demandeur, vs. Victor L. Desrosiers, défendeur. Le septième jour d'octobre 1913, à dix heures de l'après-midi, au Palais de Justice, à Montréal, le 29e jour d'octobre 1913, aux conditions et clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges déposé au Greffe du Procureur de la Cour et à toute opposition faite au dit Greffe, afin de charge ou afin de décharge, par les parties de déposer au Greffe du Procureur de la Cour, au moins deux jours avant le jour fixé pour la vente, une opposition aux dites oppositions dans le délai prescrit par la présente, sous peine de déchéance du droit de la faire. Un dépôt de \$400.00 sera exigé de l'adjudicataire lors de l'adjudication.

DEQUAIR & BISSONNETTE, Procureurs du demandeur, Montréal, 26 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 1174. — Alfred M. Lavoie, demandeur, vs. Victor L. Desrosiers, défendeur. Le septième jour d'octobre 1913, à dix heures de l'après-midi, au Palais de Justice, à Montréal, le 29e jour d'octobre 1913, aux conditions et clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges déposé au Greffe du Procureur de la Cour et à toute opposition faite au dit Greffe, afin de charge ou afin de décharge, par les parties de déposer au Greffe du Procureur de la Cour, au moins deux jours avant le jour fixé pour la vente, une opposition aux dites oppositions dans le délai prescrit par la présente, sous peine de déchéance du droit de la faire. Un dépôt de \$400.00 sera exigé de l'adjudicataire lors de l'adjudication.

DEQUAIR & BISSONNETTE, Procureurs du demandeur, Montréal, 26 septembre 1913.

DEMANDEZ à tout
homme qui a acheté
un claviergraph Underwood
ce qu'il en pense.

Demandez à l'opérateur ou l'opératrice qui fait usage de l'Underwood, s'ils changeraient de machine.

— Et si vous êtes intéressés faites demander notre vendeur — il vous démontrera les avantages à gagner par l'usage de l'Underwood dans le bureau.

L'Underwood, la machine que vous achèterez tôt ou tard.

UNITED TYPEWRITER CO., LIMITED

109 rue Notre-Dame Ouest. MONTREAL.



Demandez les Manchons à Lumière

Le Genre qui Dure

BANQUE PROVINCIALE

DU CANADA

Dividende Trimestriel No 39

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de un cent et demi pour cent (1 1/2%) sur le capital de la Banque Provinciale du Canada, en argent, sera payé aux actionnaires le 30 septembre 1913, à dix heures de l'après-midi, au Palais de Justice, à Montréal, aux conditions et clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges déposé au Greffe du Procureur de la Cour et à toute opposition faite au dit Greffe, afin de charge ou afin de décharge, par les parties de déposer au Greffe du Procureur de la Cour, au moins deux jours avant le jour fixé pour la vente, une opposition aux dites oppositions dans le délai prescrit par la présente, sous peine de déchéance du droit de la faire. Un dépôt de \$400.00 sera exigé de l'adjudicataire lors de l'adjudication.

DEQUAIR & BISSONNETTE, Procureurs du demandeur, Montréal, 26 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 1174. — Alfred M. Lavoie, demandeur, vs. Victor L. Desrosiers, défendeur. Le septième jour d'octobre 1913, à dix heures de l'après-midi, au Palais de Justice, à Montréal, le 29e jour d'octobre 1913, aux conditions et clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges déposé au Greffe du Procureur de la Cour et à toute opposition faite au dit Greffe, afin de charge ou afin de décharge, par les parties de déposer au Greffe du Procureur de la Cour, au moins deux jours avant le jour fixé pour la vente, une opposition aux dites oppositions dans le délai prescrit par la présente, sous peine de déchéance du droit de la faire. Un dépôt de \$400.00 sera exigé de l'adjudicataire lors de l'adjudication.

DEQUAIR & BISSONNETTE, Procureurs du demandeur, Montréal, 26 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 1174. — Alfred M. Lavoie, demandeur, vs. Victor L. Desrosiers, défendeur. Le septième jour d'octobre 1913, à dix heures de l'après-midi, au Palais de Justice, à Montréal, le 29e jour d'octobre 1913, aux conditions et clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges déposé au Greffe du Procureur de la Cour et à toute opposition faite au dit Greffe, afin de charge ou afin de décharge, par les parties de déposer au Greffe du Procureur de la Cour, au moins deux jours avant le jour fixé pour la vente, une opposition aux dites oppositions dans le délai prescrit par la présente, sous peine de déchéance du droit de la faire. Un dépôt de \$400.00 sera exigé de l'adjudicataire lors de l'adjudication.

DEQUAIR & BISSONNETTE, Procureurs du demandeur, Montréal, 26 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 1174. — Alfred M. Lavoie, demandeur, vs. Victor L. Desrosiers, défendeur. Le septième jour d'octobre 1913, à dix heures de l'après-midi, au Palais de Justice, à Montréal, le 29e jour d'octobre 1913, aux conditions et clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges déposé au Greffe du Procureur de la Cour et à toute opposition faite au dit Greffe, afin de charge ou afin de décharge, par les parties de déposer au Greffe du Procureur de la Cour, au moins deux jours avant le jour fixé pour la vente, une opposition aux dites oppositions dans le délai prescrit par la présente, sous peine de déchéance du droit de la faire. Un dépôt de \$400.00 sera exigé de l'adjudicataire lors de l'adjudication.

DEQUAIR & BISSONNETTE, Procureurs du demandeur, Montréal, 26 septembre 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit No. 1174. — Alfred M. Lavoie, demandeur, vs. Victor L. Desrosiers, défendeur. Le septième jour d'octobre 1913, à dix heures de l'après-midi, au Palais de Justice, à Montréal, le 29e jour d'octobre 1913, aux conditions et clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges déposé au Greffe du Procureur de la Cour et à toute opposition faite au dit Greffe, afin de charge ou afin de décharge, par les parties de déposer au Greffe du Procureur de la Cour, au moins deux jours avant le jour fixé pour la vente, une opposition aux dites oppositions dans le délai prescrit par la présente, sous peine de déchéance du

TEMPÉRATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Heann & Harrison, 35 rue Notre-Dame Est, R. de Meslé, gérant.

Aujourd'hui maximum... 70
Minimum de l'an dernier... 68
Aujourd'hui minimum... 45
Minimum de l'an dernier... 50

BAROMETRE: — 8 h. matin: 29.83; 11 h. matin: 29.79; midi: 29.77.

DEMAIN
BEAU ET CHAUD

Toronto, 26. — Le temps est beau presque partout au Canada. Il pleut cependant dans l'ouest de l'Ontario.

Lacs et Baie Georgienne, Haut-Saint-Laurent et Ottawa. Nuageux aujourd'hui. Demain assez beau et plus frais. Bas-Saint-Laurent et Golfe, Provinces Maritimes. — Beau aujourd'hui, nuageux ce soir et demain.

Supérieur. — (Pluvieux aujourd'hui, demain beau et frais.

Jubilé sacerdotal

Par une délicatesse bien digne de sa population, Saint-Clement de Maisonneuve n'a pas voulu se séparer de son curé fondateur, Monsieur l'abbé L. A. Dubuc, élevé dernièrement à la cure de Saint-Jean-Baptiste, sans fêter le 25e anniversaire de son ordination sacerdotale. C'était une trop bonne occasion de grouper les œuvres admirables d'un prêtre selon le cœur de Dieu. Les fondations sont choses plutôt fréquentes. Le mérite de M. l'abbé L. A. Dubuc est d'avoir su faire avec originalité; il est encore dans l'esprit d'union, le sentiment profond et chrétien qu'il a communiqué à ses fidèles. Dimanche prochain, le 28 septembre, le vénérable jubilaire célébrera une messe solennelle d'actions de grâces.

Monsieur l'abbé L. T. Proulx, directeur des études au collège de Saint-Hyacinthe et confère du cérémonial, y prononcera le sermon de circonstance. Dans l'après-midi, à trois heures, une adresse de félicitations sera lue par son Honneur Monsieur le Maire de Maisonneuve. On parle d'un cadeau magnifique qui répondra dignement tout à la fois à la générosité peu ordinaire des paroissiens de Saint-Clement et du mérite si grand de M. l'abbé Dubuc. Dans la soirée, une brillante illumination terminera cette fête intime.

Qu'il nous soit permis de présenter aussi nos compliments à M. l'abbé Dubuc avec nos vœux de succès au successeur de Mgr Forbes. Ad Multos Annos.

De nouvelles orgues
à Saint-Viateur
d'Outremont

La bénédiction et l'inauguration des nouvelles orgues de l'église Saint-Viateur d'Outremont auront lieu le mardi soir, 21 octobre prochain. A cette occasion Mlle Victoria Cartier, organiste de cette paroisse, donnera un grand concert spécial. Elle aura à son programme plusieurs chefs-d'œuvre des maîtres français et allemands. Mlle Cartier a retenu les services d'un orchestre complet avec lequel elle exécutera quelques concertos. Un chanteur de renom prendra aussi une part active au programme.

Le dimanche suivant, Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal bénira la nouvelle église qui est une des plus belles au Canada.

Les nouvelles orgues sortent de la fabrique de MM. Casavant Frères. Elles sont splendides.

Banquet à Mgr Brunet

(De notre correspondant)
Ottawa, 26. — Les RR. PP. Oblats de Notre-Dame de Grâces, Hull, ont offert hier midi un banquet à Sa Grandeur Mgr Brunet, évêque de Mont-Laurier. Plusieurs membres de l'Université et du Junior y assistèrent. Le banquet a été tout intime.

A lire en page 2 les conditions auxquelles on peut se procurer un excellent dictionnaire anglais-français et français-anglais.

Pèlerinage des hommes de
Ville-Marie au cimetière

Dimanche prochain, 28 septembre, les hommes de Ville-Marie feront leur pèlerinage annuel au cimetière. L'exercice du chemin de la Croix commencera à 2 heures 30 précises. M. l'abbé Pustienne, P.S.S., de Saint-Jacques, fera une courte allocution à chaque station.

Les membres sont priés de mettre leur insigne.

Les hommes et les jeunes gens, particulièrement ceux de Notre-Dame sont cordialement invités à se joindre aux congréganistes.

S'il faisait mauvais temps, l'exercice serait reporté au 2ème dimanche d'octobre 12.

Opérateur Demandé

On demande un opérateur sur machine Monoline. S'adresser au "Devoir" 71a Saint-Jacques.

PRESSIER DEMANDE

On demande jeune homme robuste comme apprenti sur presse à journal. S'adresser à M. Jos Dery au "Devoir" 71a Saint-Jacques.

L'ENQUETE MUNICIPALE

Le maire Lavallée et M. L. E. Geoffrion obtiennent de la Cour d'être entendus de nouveau, afin de préciser certains faits.

LES TEMOIGNAGES DE MM. DONAT DION, OVILA GRAVEL ET JOHN P. KELLEY

L'acquisition des terrains de la rue Sherbrooke Est a encore occupé toute la séance du matin. Les témoignages n'ont rien apporté de bien nouveau dans cette affaire.

M. le maire Lavallée et M. L. E. Geoffrion ont demandé à la Cour l'autorisation de préciser leurs dépositions précédemment entendues.

M. L. E. MAIRE LAVALLÉE

Au début de l'audience, M. le maire Lavallée donne des explications au sujet de la visite que M. J. H. Charette lui a faite. Ce dernier, dans son témoignage, hier, avait dit être allé trouver le maire. "Quand les journaux ont commencé à crier au scandale, j'ai fait venir M. Charette, dit le témoin, comme je croyais que c'était de mon devoir, en ma qualité de premier magistrat de la ville. M. Charette m'a déclaré qu'il avait acheté des terrains avant d'être élu maire. Le projet de la ville. Ses terrains étaient en bordure du plan Dufresne pour l'extension de la rue Sherbrooke, à Maisonneuve. Je l'ai donc renvoyé à son bureau après lui avoir dit que je ne le croyais pas fautif, étant donné qu'un employé de la ville, comme tout autre citoyen, peut acquiescer aux terrains.

Me Lamotte. — Y a-t-il un règlement interdisant aux employés de la ville de s'occuper d'affaires en dehors des heures de bureau?

R. — Je crois qu'il y a quelque chose comme cela dans les règlements adoptés au bureau des commissaires, avant que j'en fusse parvenu. Mais je ne le croyais pas qu'on ait sévi contre un employé pour pareille infraction.

M. le juge Fortin fait remarquer que les numéros des terrains étaient indiqués sur le plan Dufresne, d'après lequel M. Charette avait acheté ses terrains. M. Lavallée répond qu'il ne croit pas que ces numéros étaient désignés sur les plans que Me Morin, avocat de la ville de Maisonneuve, lui avait fait voir à Québec, les seuls qu'il connaisse.

M. L. E. GEOFFRION

Après, M. le maire Lavallée, M. L. E. Geoffrion vient préciser son témoignage. Il a répondu à une question posée au cours de l'enquête, qu'il n'avait pas de terrains. Il ne voulait pas dire qu'il n'avait pas de terrains du tout, mais simplement qu'il n'en avait pas dans Hochelaga.

Les options sur les terrains de la rue Sherbrooke Est lui ont été données au bureau des commissaires, après que ceux-ci lui avaient demandé de les obtenir.

M. Geoffrion déclare qu'il ne peut admettre, quoi qu'on dise, que les terrains de la ville de Montréal valent moins que ceux de Maisonneuve. Il cite le cas de M. l'évêché de Montréal, qui a acheté \$2,000, dans Hochelaga, un terrain qu'il a revendu \$40,000.

M. Geoffrion se dit humilié qu'on ait assigné son beau-frère, M. Prieur, pour le seul fait qu'il était son beau-frère. Cela semblait mérité.

LES PILLEURS
DE TRAINS

ILS ONT ACCOMPLI UN NOUVEAU COUP DE MAIN DANS L'ALABAMA, LA NUIT DERNIERE.

Birmingham, Ala., 26. — Le grand rapide du Sud, No. 7, du chemin de fer de l'Alabama, entre Birmingham et la Nouvelle-Orléans, a été arrêté et pillé à Besville Siding, à trois milles au nord de Woodstock, Ala., à minuit.

Le mécanicien Daniel avait arrêté le train pour réparer quelque défaut aux machines, quand les voleurs montèrent sur la locomotive et ordonnèrent au chauffeur de découper le wagon de messageries, qui fut conduit à une petite distance de là.

Après avoir dynamité le coffre-fort, les voleurs, deux hommes masqués, conduisirent la locomotive à plusieurs milles de distance et laissèrent le chauffeur sur la voie. Le commis des messageries Kelly fut enveloppé avant d'avoir pu se rendre compte de ce qui se passait et il ne put dire si les pertes seraient considérables. Il croit qu'elles seraient peu élevées.

Autant qu'on a pu s'en rendre compte, le wagon de la maille ne renfermait pas de grandes valeurs.

On n'a pu retrouver la locomotive, ni les wagons de la poste et des messageries. Plusieurs coups de feu ont été tirés dans les wagons avant que les commis les aient évacués. Trois commis, Saunders, Phillips et Poole ont échappé belle.

Le train était parti à 10 heures 40 hier soir. Le théâtre de Kalamazoo est une région minière peu peuplée.

La taxe de l'eau

Le trésorier municipal prouve que la ville ne perdra rien à sa réaction de 4 à 5 pour cent.

A la demande de l'échevin L. A. Lapointe, M. Arnoldi, trésorier municipal, a fait un rapport dans lequel il constate que la diminution du revenu municipal représentée par la réduction de la taxe de l'eau de 5 à 4 pour cent sera de \$117,000 par an. Il exprime l'opinion, corroborée par l'échevin L. A. Lapointe et les autres membres du conseil, que la ville ne perdra rien à sa réaction de 4 à 5 pour cent.

L'Institut-Canadien d'Ottawa

(De notre correspondant)
Ottawa, 26. — L'Institut Canadien-Français a procédé hier soir aux élections de ses officiers. M. Rodolphe Girard a été élu président pour un second terme; les autres officiers sont: A. René Deslauriers, vice-président; L. N. Campenon, secrétaire archiviste; L. H. Brundin, secrétaire correspondant; M. P. Dessaint, trésorier; O. Lafrance, bibliothécaire; O. Paradis, directeur dramatique; J. H. Grenier, directeur des cours; J. Marion, directeur des jeux; L. Lafontaine, directeur musical; conseillers: M. H. Beaulieu, F. Lessard et C. H. Séguin.

tre en doute son témoignage dans lequel il a affirmé qu'il n'était intéressé dans aucune spéculation, ni personnellement, ni par aucun membre de sa famille.

La Cour interromp le témoin cependant, en déclarant qu'elle ne peut, à son regret, permettre le commentaire des dépositions, ce qui ouvrirait la porte à des abus.

M. DONAT DION

En continuant l'enquête sur l'achat de terrains de la rue Sherbrooke, on appelle M. Donat Dion. Ce dernier a acheté un lot de M. J. H. Charette sur lequel il a fait \$1200 de profit.

M. AVILA GRAVEL

Le témoin est ingénieur à l'emploi de la ville de Montréal depuis le mois d'août 1912. Il a vendu à M. J. H. Charette, un lot de M. J. H. Charette, et deux qui ont été vendus sous le nom de M. Jos. Favreau. Il avait acheté ses lots, un au mois de février, et l'autre, au mois de mars 1911. Les deux autres lots à M. Dufort avaient été cédés à M. Pilon qui les a vendus à la ville.

Au moment où il a acheté les lots, il connaissait le plan Dufresne. Ses deux lots ont rapporté \$3,100. Le jour où il a touché son chèque, il a prêté \$150 à un nommé Jos. Leblanc, employé de la ville, qui lui a remis quelques jours plus tard, comme son livre de banque, un fait foi. A part \$15 payés à M. Favreau, il n'a rien donné à qui ce soit. Il n'a eu connaissance d'aucun fonds communaux au demandeur aux propriétaires de souscrire.

M. Leblanc, ingénieur, est ensuite ramené dans la boîte aux témoins. Il a vendu un lot à la ville qu'il avait acquis au mois de mars 1911. Il était alors employé chez M. Marquis Dufresne; il n'est entré à l'emploi de la ville de Montréal qu'au mois d'août 1912.

JOHN P. KELLEY

Le témoin est agent d'immeubles. Il a été intéressé comme tel dans la vente des terrains de la rue Sherbrooke Est. Il a vendu deux lots à M. Boyer et a ensuite agi pour M. Boyer pour la revente de ces deux mêmes lots à la ville. Boyer les payait \$8,000 et les cédait à la ville pour \$3,375 et le coût des égouts (\$188) en plus.

M. Kelley déclare que la Montreal Land Improvement Company vend actuellement des lots dans le voisinage à \$1.00 et \$1.25 le pied, dans les endroits où sont construits les égouts, et il est d'avis que ceux acquis par la ville auront la même valeur dans un an ou deux.

La Cour croit à propos de citer M. le docteur Guérin, ancien maire de Montréal, qui a refusé, au dire de M. Morin, d'entrer en négociations avec la ville de Maisonneuve au sujet de la rue Sherbrooke Est. L'ex-maire comparaitra lundi matin.

Les automobiles
de la ville

LA MUNICIPALITE EN POSSEDE TRENTE-SIX, DONT VINGT VOITURES, DOUZE CAMIONS, TROIS TRACTEURS ET UN FOURGON.

En réponse à une question posée par le conseil municipal, les commissaires ont préparé un rapport sur le nombre des automobiles que possède la Ville, leur coût d'achat, d'entretien et de réparations. Le service d'incendie a treize automobiles, dont sept de 1913, et trois tracteurs. Le coût des treize autos a été de \$46,904. Il est coté jusqu'ici \$2,823 en frais de réparations et \$5,569 en frais d'entretien.

Au sujet des tracteurs, le chef Tremblay fait les remarques suivantes. L'échelle aérienne automobile a coûté en réparations \$310 et en entretien \$145, pendant 1912-13. Pour la même période, la pompe à incendie a coûté \$214 en réparations et \$200 d'entretien. Avec les voitures à chevaux, on aurait dépensé de \$600 à \$700 de plus par année. Le chef calcule en conséquence qu'en donnant des appareils automobiles à toute la brigade du centre, on réaliserait une économie annuelle de \$6,000.

Le service des travaux publics a cinq automobiles qui ont coûté \$8,800 et douze camions automobiles qui ont coûté \$20,000. Leur entretien a coûté \$3,282 au 31 août.

Le service de l'éclairage a une automobile, cotée \$1,994, dont l'entretien, de 1911 à 1913, a coûté \$1,769.

Le bureau du payeur a eu deux automobiles depuis 1911, qui ont coûté \$8,000 d'achat, et \$3,618.50 d'entretien.

Le service de police a l'automobile du chef valant \$3,350 qui coûte \$1,237 d'entretien du 3 octobre 1912 au mois de septembre 1913, et le fourgon automobile pour le transport des prisonniers, qui a coûté \$4,433 et pour lequel on a dépensé depuis un mois \$81 en réparations.

Enfin les commissaires ont une automobile valant \$5,500 et qui a coûté \$402 d'entretien, et un tracteur, le salaire du chauffeur, du 1er juillet au 20 septembre.

La Ville a aussi acheté trois autres voitures, qui ne sont pas encore livrées, pour les services de l'inspection des alignements, de l'incendie et des parcs, au coût de \$2,500 chacune.

En résumé, la Ville possède vingt voitures automobiles, douze camions, trois tracteurs et un fourgon.

Les Espagnols au Maroc

(Service de la Presse Associée)
New-York, 26. Une dépêche de New-York, 26, dit que trois colonnes espagnoles ont attaqué les positions d'Errassoul, hier, sous le couvert d'un puissant feu d'artillerie et ont réussi à chasser les indigènes de leurs positions de Giot, après une résistance désespérée.

Les Espagnols ont eu sept morts et vingt-trois blessés. Les Marocains ont eu soixante-neuf morts et deux cent quatre-vingt-cinq blessés. Errassoul demande des renforts pour reprendre ses positions.

UN SOMBRE DRAME

Au cours d'un incendie la nuit dernière, huit des enfants de M. Luc Trudel, de Saint-Sauveur de Québec, périssent asphyxiés

LA MERE DES INFORTUNES SUCCOMBE A MIDI A SES BLESSURES.

(De notre correspondant)

Québec, 26. — Au milieu de la nuit dernière un incendie, qui a éclaté dans la maison portant le No 482 de la rue Saint-François et occupée par la famille d'un brave menuisier, M. Luc Trudel, a causé un terrible holocauste qui rappelle celui de Saint-Jean, l. O., en août dernier.

Le feu se propagea à tout l'immeuble avec une rapidité telle que la famille s'éleva dans un brasier ardent où la plupart de ses membres trouvèrent la mort. Huit enfants de la famille Trudel ont perdu la vie, et le père et la mère et un garçon de 14 ans ont été gravement blessés en se sauvant. Le seul membre de la famille qui ait échappé sain et sauf est une fillette de cinq ans, Marguerite, qui a été sauvée par son père.

Les morts sont: Lucienne Trudel, 12 ans; Yvonne Trudel, 13 ans; Alice Trudel, 12 ans; Thérèse Trudel, 4 ans; Charles Trudel, 7 ans; 1-2; Alphonse Trudel, 10 mois; Jules Trudel, 9 ans; Jean-Paul Trudel, 2 ans. Ont été blessés: Ulric Trudel, Mme Ulric Trudel, Antonio Trudel, 14 ans.

Le feu prit naissance dans l'atelier de menuiserie de M. Trudel, situé à quelques pieds seulement en arrière de la maison, et fut découvert par M. Jules L'Heureux qui s'empressa d'aller réveiller les membres des familles et donner l'alarme à l'aveuglisme 92. Quelques minutes après arrivaient les pompiers des postes 7 et 8 et M. le sous-chef Talbot donna la seconde alarme qui fut suivie presque aussitôt d'une troisième, de sorte que en très peu de temps toute la brigade fut rendue sur les lieux, avec les deux sous-chefs et le chef Hamelin.

Mais entre temps le feu s'était communiqué à l'appartement de la famille Trudel et bien que l'on eût crié assez fort, M. et Mme Trudel, ainsi que leurs enfants, ne se réveillèrent pas avant que le feu n'eût envahi leurs chambres à coucher. M. Trudel prenant dans ses bras sa fille Marguerite pour se sauver, descendit avec elle dans l'échelle que les pompiers venaient de mettre en place. Mme Trudel suivit et elle voulut retourner sur ses pas pour aller sauver ses enfants mais elle fut empêchée d'avancer par les flammes qui la brûlèrent considérablement à la figure et aux bras et elle se dirigea vers la fenêtre. Son mari courut à son secours et vit un pompiers qui allait la sauver et la prit dans ses bras pour la descendre avec l'aide du pompier.

L'ainé des enfants de M. Trudel, Antonio, âgé de 14 ans, se voyant entouré de flammes qui le brûlaient déjà beaucoup, sauta dans la rue.

Le Barreau veut un nouveau palais de justice

A onze heures ce matin les membres du Barreau de Montréal se sont réunis au Palais de Justice pour discuter de l'opportunité de faire construire un nouveau palais de justice.

L'assemblée était présidée par Me L. E. H. Main, bâtonnier. Lorsqu'il eut expliqué en peu de mots le but de la réunion il lut la motion suivante: Proposé par Me T. Chas. Casgrain, secondé par Me Gordon McDougall et résolu: Que le Barreau de Montréal, spécialement convoqué, ce jour, en assemblée générale à cette fin, après avoir pris connaissance du rapport soumis par le sous-comité chargé d'étudier l'opportunité de construire un nouveau Palais de Justice, à Montréal, approuve entièrement ce rapport, recommandant la construction d'un nouveau édifice, le prie le Conseil du Barreau de Montréal de bien vouloir faire immédiatement, après du gouvernement les démarches nécessaires pour obtenir un nouveau Palais de Justice digne de la Métropole du Canada et de dimensions suffisantes pour faire face aux besoins d'une ville qui grandit si rapidement.

La lecture de cette résolution étant terminée Me A. N. McMaster demanda la parole pour dire qu'il ne voyait pas la nécessité immédiate de la construction d'un nouveau Palais de Justice. Il juge que le Palais actuel est suffisant. Il n'est cependant pas antipathique au projet mais il croit qu'il est pour le moins prématuré.

Me Philémon Cousineau déclara hautement qu'il est contre le projet.

Me Alban Germain, Me D. A. Lafortune et Me Gonzalve Deslauriers sont en faveur. Tous les trois demandent une construction nouvelle et non un ajout à l'édifice actuel. Ils disent qu'on en a suffisamment gâté l'apparence comme cela. MM. Germain et Deslauriers ne voient pas d'inconvénient à ce que le nouveau Palais soit construit sur le terrain, sur la rue Saint-Catherine, Me D. Lafortune se prononce en faveur de la démolition du Palais actuel et de la construction d'un nouveau au même endroit.

A l'issue de l'assemblée le principe fut adopté, Me Ph. Cousineau seul se déclarant dissident.

Le "Mount Temple" est renfloué

Le navire Mount Temple du C.P.R. a été renfloué 5 hrs 30 ce matin sur remorqueurs, à haute vapeur l'archevêque du banc de terre où il était échoué depuis 2 jours. Le navire est maintenant à son quai à Montréal.

On le mettra en cale sèche, afin de voir si l'accident a causé des dommages sérieux.

Le nouvel hôpital Sainte-Justine

La bénédiction de la pierre angulaire du nouvel hôpital Sainte-Justine aura lieu à trois heures demain après-midi.

Les orateurs suivants prendront la parole: Mgr l'archevêque, le curé Donnelly, M. Jérôme Décarie, le docteur Guérin, M. Henri Bourassa et le docteur S. Boucher.

Pour le repos de l'âme du Dr G. E. Baril

Hier matin, le 25 du courant, a eu lieu dans la chapelle des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, à Hochelaga, un service solennel, pour le repos de l'âme du Dr G. E. Baril, M. le chanoine P. L. T. Adam, curé de l'église du Sacré-Cœur, a chanté le service. Diacre et sous-diacre: MM. les abbés G. Charrier, chaplain et le révérend Père Delisle, Rédemptoriste. Etaient aussi au sanctuaire: M. le curé J. A. Poucheur, MM. les abbés Gauthier et Roy.

La chapelle avait revêtu sa parure des grands jours de deuil. Le chœur des religieuses a exécuté la messe des Morts, en chant grégorien, et à l'Offertoire, le "Domine Jeau Christe" de M. le chanoine A. Dubuc.

Cette messe a été suivie de la Communion, le Noviciat et le Penitenciel, on a noté dans l'assistance: Dr Geo. H. Baril, M. J. Baril, Dossiville Baril, M. Baril, Mire Geo. E. Baril, Mire Geo. H. Baril, Mire Jeanne, Germaine et Geneviève Baril, Mire Tourigny, Batisman, Mire Codere, M. Serr, Mme H. Saint-Arnaud, Mire R. Saint-Arnaud, Dr Bonnier, Dr Chouinard, C. Bernier, M. Wm. Moreau, M. Gaudreault, les révérendes Soeurs Grise de la Providence et leurs élèves, Mlle V. Moreau, Mlle B. Charbonneau, etc.

Accident d'auto

Ce midi, devant les bureaux de la M. L. H. & P., rue Craig, l'auto de M. J. Parker, une Cadillac, portant le numéro 6944 P. Q., suivait de très près un tramway du circuit Saint-Denis, allant vers l'ouest. Le tramway s'arrêta brusquement, et l'auto frappant le train d'arrière du véhicule électrique, démolit sa propre avant-train. Cet accident causa pour \$100 de dommage environ.

Où Acheter Demain

(Enregistré conformément à la loi du Parlement du Canada, par L.-P. Deslongchamps, au Ministère de l'Agriculture)

Vallières Sacoques en Perles

LIMITÉE

SPECIAL A 99c. — Sacoques perles de couleurs, 99c avec chaîne. Prix régulier \$2.50. Prix spécial, ... \$2.98

Sacoques en argent maille avec ou sans doublure. Prix \$3.50 et \$4.00 pour.

EUGÈNE VIAU

Nouveaux Magasins

Ste-Catherine Est

coin Maisonneuve.

Visitez notre département de modes et confections, vous y trouverez les plus hautes nouveautés en fait de chapeaux, costumes, manteaux, blouses, gilets de laine etc. Nos prix sont des plus économiques.

A CEUX QUI APPRÉCIENT

les ameublements de style, nous serons heureux de faire voir les jolis sets de salle à dîner "Zappelwitz", Sheraton, Jacobus, William, Marquis, exposés sur notre premier plancher. Leur style pur, le fini soigné des bois, et leur prix raisonnable, seront certainement appréciés des acheteurs.

Serrux Daignault & Brault

Tél. Est 6819. 637-39 STE CATHERINE EST, angle Beaudry, MONTREAL.

La Compagnie BRODEUR

533 Ste-Catherine Est

1827 Ste-Catherine Est

327 St-Laurent

86 St-Pierre

N'oubliez pas CETTE VENTE SPECIALE

SERVICE SPECIAL EN CRISTAL WEBB, \$120.00 net.

SERVICE DE DESSERT EN CRISTAL DECORE DE BOHEME, \$50.00 net.

SERVICE DE VERRERIE EN CRISTAL, 100 pièces, \$25.00 en montant.

AVEZ-VOUS BESOIN ?

D'un Poêle? D'une Fournaise?

Venez donc alors voir nos lignes. Nous en avons un bel assortiment à des prix raisonnables.

J. N. Archambault

949 rue Saint-Denis, coin Rachel

PHARMACIE

Lecours et Lancot

310 STE-CATHERINE EST

Coin St-Denis, Montréal.

Téléphones: Est 4608-833-2770

N'oubliez pas de lire notre annonce de demain. Vous y trouverez de merveilleuses occasions pour lundi.

SOUS-VETEMENTS POUR MESSIEURS

Le changement de température, demande aussi le changement de sous-vêtements, et c'est à notre département de merceries que vous trouverez tout ce qu'il vous conviendra.

Corps et caleçons, tricotés drap, en vente à 50c chaque morceau.

Corps et caleçons, laine naturelle, de toutes grandeurs, à \$1.00, \$1.25, \$1.35 chaque.

Corps et caleçons de laine grise, à 75c et \$1.00 chaque.

Corps et caleçons, l'overs ouaté, à 50c et 75c chaque.

SPECIAL. — Chaussettes en cachemire, pieds soie et laine, extra fin, mais chauds, à 49c la paire.

D. GAGNON & CIE

Magasin à Rayons